La Mecque est sacrée (V126)

﴿ Et quand Ibrâhîm supplia : « Ô mon Seigneur, fais de ce lieu une cité où règne la sécurité et fais attribution des fruits à ceux qui, parmi ses habitants, auront cru en Allah et au Jour Dernier. » ﴾ D'après Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ibrâhîm a certes rendu sacrée la Maison d'Allah et en a fait un lieu de sécurité. Quant à moi, j'ai rendu Médine sacrée, [à savoir] ce qui se trouve entre ces deux sols couverts de roche noire. Il est ainsi interdit d'y chasser le gibier et d'en couper les arbres à épines. »[691]

Des propos prophétiques indiquent qu'Allah a rendu La Mecque sacrée avant même que ne soient créés cieux et Terre.

Ainsi, d'après Ibn 'Abbâs, le Messager d'Allah ﷺ a dit, le jour de la conquête de La Mecque : « Allah a assurément rendu sacrée cette ville le jour où Il a créé les cieux et la Terre. Elle est ainsi sacrée, par décision divine, jusqu'au Jour de la Résurrection. Le combat en son sein n'a été autorisé à nul avant moi et il ne m'a été permis que durant une partie de la journée. Elle est donc sacrée, par décision divine, jusqu'au Jour de la Résurrection ; ses arbres épineux ne doivent pas être coupés, ni son gibier effrayé, ni ses objets perdus ramassés sauf dans le but d'annoncer leur découverte, ni ses plantes arrachées. »[692]

Ces traditions prophétiques mentionnant la sacralité de La Mecque depuis la création des cieux et de la Terre ne contredisent point l'affirmation selon laquelle Ibrâhîm est celui qui l'a rendue sacrée. En effet, Ibrâhîm a seulement enseigné aux hommes son caractère sacré.

Ceci peut être comparé au fait qu'avant la création même d'Âdam, il était décrété que Muḥammad serait le sceau des Prophètes, alors que celui-ci est le résultat de l'exaucement de l'invocation d'Ibrâhîm, et Allah l'exauça conformément à Sa prédestination.

Ibrâhîm demande sécurité et subsistance pour les habitants de La Mecque

Le Très-Haut nous informe des paroles de Son ami intime, Ibrâhîm : ﴿ **Ô mon Seigneur, fais de ce lieu une cité où règne la sécurité** ﴾, c'est-à-dire : une ville dans laquelle les habitants se sentiront en sécurité et n'auront pas peur. Ceci a

---

[691] Aṭ-Ṭabarî (3/48), hadith rapporté par An-Nasâ'î (2/487) et Muslim (2/992).

[692] Extrait d'un hadith rapporté par Al-Bukhârî (*Fatḥ Al-Bârî* 4/56) et Muslim (2/986). Voir aussi un hadith au sens proche (*Fatḥ Al-Bârî* 4/50 et Muslim 2/987).

été réalisé par les décrets religieux d'Allah, à savoir l'interdiction d'y combattre, et par Ses décrets universels, car effectivement, c'est un lieu sûr.

Allah dit en effet :

﴿ وَمَن دَخَلَهُۥ كَانَ ءَامِنًا ﴾

« (…) et quiconque y entre est en sécurité. (…) » [693]

Et Il dit aussi :

﴿ أَوَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّا جَعَلْنَا حَرَمًا ءَامِنًا وَيُتَخَطَّفُ ٱلنَّاسُ مِنْ حَوْلِهِمْ ﴾

« Ne voient-ils pas que vraiment Nous avons établi un sanctuaire sûr alors que tout autour d'eux on enlève les gens ? (…) » [694]

D'après Jâbir ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Il n'est permis à personne de porter des armes à La Mecque. »**[695]

A l'époque où Ibrâhîm fit cette invocation, La Mecque n'était encore qu'un endroit désert, c'est pourquoi il demanda au Seigneur de faire de ce lieu une cité sûre.

Dans la sourate Ibrâhîm, il semble qu'il fasse cette invocation après la construction de la Maison sacrée, car il dit :

﴿ وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ رَبِّ ٱجْعَلْ هَٰذَا ٱلْبَلَدَ ءَامِنًا ﴾

« Et [rappelle-toi] quand Ibrâhîm dit : « Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr (…). » » [696]

Il semble que cette dernière invocation ait été faite après le peuplement de La Mecque, car les versets suivants font allusion à la naissance d'Ishâq, né treize ans après Ismâ'îl.

« « Et fais attribution des fruits à ceux qui, parmi ses habitants, auront cru en Allah et au Jour Dernier », le Seigneur[697] **dit : « Et quiconque n'y aura pas cru, alors Je lui accorderai une courte jouissance [ici-bas], puis Je le contraindrai au châtiment du Feu [dans l'au-delà]. Et quelle mauvaise destination ! » »** Ibn 'Abbâs, dont les propos sont rapportés par Ibn Abî

---

[693] S3 V97.
[694] S29 V67.
[695] Muslim (2/989).
[696] S14 V35.
[697] Dans le texte coranique, en arabe, nous avons ici le pronom « Il ». Ibn Jarîr, Mujâhid et 'Ikrima affirment qu'il désigne Allah. (At-Tabarî 3/53 et 54).

Hâtim, nous fait remarquer qu'Ibrâhîm a restreint son invocation aux croyants. Allah révéla alors qu'Il attribuerait Sa subsistance à l'ensemble de Ses créatures, croyantes ou mécréantes, à titre de jouissance éphémère[698], avant de faire subir aux seconds le châtiment du Feu.

Il dit par ailleurs :

﴿ كُلًّا نُّمِدُّ هَٰٓؤُلَآءِ وَهَٰٓؤُلَآءِ مِنْ عَطَآءِ رَبِّكَ ۚ وَمَا كَانَ عَطَآءُ رَبِّكَ مَحْظُورًا ﴿٢٠﴾ ﴾

﴿ **Nous accordons abondamment à tous, ceux-ci comme ceux-là, des dons de ton Seigneur. Et les dons de ton Seigneur ne sont refusés [à personne].** ﴾[699]

Allah dit ensuite : ﴿ **Puis Je le contraindrai au châtiment du Feu [dans l'au-delà]. Et quelle mauvaise destination !** ﴾ Après ces jouissances auxquelles il aura goûté sur Terre, et qui ne sont en fait qu'un délai qu'Il accorde au mécréant, celui-ci subira le châtiment du Feu.

Allah dit aussi :

﴿ وَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ أَمْلَيْتُ لَهَا وَهِىَ ظَالِمَةٌ ثُمَّ أَخَذْتُهَا وَإِلَىَّ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ **A combien de cités n'ai-Je pas donné répit alors qu'elles commettaient des tyrannies ? Ensuite, Je les ai saisies. Vers Moi se fait le retour.** ﴾[700]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Personne n'est plus patient qu'Allah face aux offenses ; ils Lui attribuent un enfant et malgré tout, Il leur accorde subsistance et les préserve.** »[701]

Il a dit aussi : « **Allah accorde un répit à l'injuste, jusqu'à ce qu'Il s'en saisisse, ne lui laissant ainsi aucune échappatoire.** » Puis, il récita le verset suivant :

﴿ وَكَذَٰلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَآ أَخَذَ ٱلْقُرَىٰ وَهِىَ ظَالِمَةٌ ۚ إِنَّ أَخْذَهُۥٓ أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾ ﴾

﴿ **Telle est la rigueur avec laquelle ton Seigneur Se saisit des cités injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur.** ﴾[702]

---

[698] A ce sujet, voir S10 V69-70, S31 V23-24 et S43 V33-35.
[699] S17 V20.
[700] S22 V48.
[701] *Fath Al-Bârî* (13/372), Muslim (4/2160).

La construction de la Ka'ba par Ibrâhîm et la supplication de ce dernier (V127-128)

﴿ Et quand Ibrâhîm et Ismâ'îl élevaient les assises de la Maison, [ils disaient] : « Ô notre Seigneur, accepte ceci de notre part ! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient ! Notre Seigneur ! Fais de nous Tes soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre-nous nos rites et accepte notre repentir. C'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux... ﴾ Al-Qurṭubî[703] rapporte d'Ubayy et d'Ibn Mas'ûd qu'ils comprenaient de ce verset qu'Ibrâhîm et son fils prononçaient cette invocation tout en construisant la Maison, demandant à Allah d'accepter d'eux cette bonne œuvre.

On rapporte d'ailleurs que Wuhayb Ibn Al-Ward récita ce verset puis pleura et dit : « Ô toi, ami intime d'Allah ! Tu construis les bases de la Maison du Tout-Miséricordieux et tu crains qu'Il n'accepte pas ton action. »[704]

Tel est l'état d'esprit des vrais croyants, décrits dans le verset suivant :

﴿ وَٱلَّذِينَ يُؤْتُونَ مَآ ءَاتَواْ وَّقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ ﴾

﴿ Et ceux qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte (...). ﴾[705]

Al-Bukhârî rapporte, d'après Ibn 'Abbâs, le récit d'une partie de l'histoire d'Ibrâhîm : « La première fois que les femmes firent usage d'une ceinture, ce fut lorsque la mère d'Ismâ'îl l'utilisa pour effacer ses traces pour Sarah. Ibrâhîm mena ensuite la mère d'Ismâ'îl et son fils, qu'elle allaitait encore, près de l'emplacement de la [future] Maison, sous un arbre, là où il y a désormais la source de Zamzam, à l'endroit le plus élevé de la [future] mosquée. La Mecque était déserte et aride. Il les laissa à cet endroit, avec un sac de dattes et une jarre d'eau avant de leur tourner le dos. La mère d'Ismâ'îl voulut le suivre et lui dit : "Ô Ibrâhîm, où pars-tu donc en nous laissant dans cette vallée stérile ?" Elle posa sa question à plusieurs reprises et, voyant qu'il ne se retournait pas, elle ajouta : "Est-ce Allah qui t'a commandé d'agir ainsi ?" Il acquiesça et elle dit alors : "Il ne nous abandonnera donc pas !" Elle reprit sa place et Ibrâhîm poursuivit son chemin. Une fois à Ath-Thaniyya, un endroit d'où personne ne pouvait le voir, il se dirigea vers la Ka'ba, les mains au ciel, et implora :

---

[702] S11 V102. *Fath Al-Bârî* (8/205).
[703] 2/126.
[704] Ibn Abî Hâtim (1/384).
[705] S23 V60.

﴿ رَبَّنَآ إِنِّيٓ أَسۡكَنتُ مِن ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيۡرِ ذِي زَرۡعٍ عِندَ بَيۡتِكَ ٱلۡمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيُقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ فَٱجۡعَلۡ أَفۡـِٔدَةٗ مِّنَ ٱلنَّاسِ تَهۡوِيٓ إِلَيۡهِمۡ وَٱرۡزُقۡهُم مِّنَ ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمۡ يَشۡكُرُونَ ٣٧ ﴾

« Ô notre Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans culture, près de Ta Maison sacrée, ô notre Seigneur, afin qu'ils accomplissent la prière ! Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens. Et nourris-les de fruits. Peut-être seront-ils reconnaissants ! »[706]

La mère d'Ismâ'îl allaitait son fils tout en s'abreuvant de l'eau qu'Ibrâhîm lui avait laissée. Mais une fois celle-ci épuisée, la soif se fit ressentir et l'enfant se tordit de douleur. Perturbée par ceci, elle se leva et grimpa sur le Mont d'As-Safâ, d'où elle pouvait voir la plaine. Ne voyant personne, elle releva sa robe et se mit à courir de l'autre côté, jusqu'à monter sur le Mont Al-Marwa, où elle scruta l'horizon sans toutefois y voir aucune trace de vie. Elle parcourut ainsi sept fois la distance entre les deux monts. »

Ibn 'Abbâs précise que le Prophète ﷺ a dit : **« Telle est la raison pour laquelle les gens font des allers et retours entre As-Safâ et Al-Marwa. »**

« Finalement, se trouvant sur le Mont Al-Marwa, elle entendit une voix et se dit à elle-même : "Tais-toi !", puis, entendant de nouveau la voix, elle dit : "Je t'entends, as-tu de quoi nous abreuver ?" C'est alors qu'elle vit, à l'emplacement de la source de Zamzam, un ange frapper le sol de son talon (ou de son aile). L'eau se mit alors à jaillir et elle construisit un petit bassin, avant de remplir sa jarre. Chaque fois qu'elle puisait l'eau, celle-ci jaillissait de plus belle. »

Ibn 'Abbâs rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« Qu'Allah fasse miséricorde à la mère d'Ismâ'îl ! Si elle n'avait pas puisé d'eau, Zamzam serait aujourd'hui une source d'eau courante. »**[707]

« Elle s'en abreuva donc et allaita son fils. L'ange la rassura : "Ne crains rien, ici se trouve l'emplacement de la Maison d'Allah que cet enfant et son père construiront, et Allah n'abandonne jamais les siens !" Cet emplacement était en hauteur, ce qui le préservait des eaux qui envahissaient la vallée.

C'est alors qu'arrivant de la route de Kadâ', un groupe de gens appartenant à la tribu de Jurhum arriva. Ses gens établirent leur campement en contrebas de

---

[706] S14 V37.
[707] *Fath Al-Bârî* (3364).

La Mecque lorsqu'ils remarquèrent un oiseau tournoyant autour de la source. Ils se dirent alors : "Cet oiseau doit survoler un point d'eau, pourtant nous connaissons cette vallée, elle n'en contient guère !" Ils envoyèrent un ou deux hommes en éclaireurs. Ceux-ci trouvèrent l'eau et vinrent en informer le groupe. Ils allèrent donc jusqu'à la source, où ils trouvèrent la mère d'Ismâ'îl, à qui ils demandèrent la permission de camper. Elle accepta, à condition qu'ils ne prennent pas possession de la source, et ils acquiescèrent. »

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ dit : **« Ceci rassura la mère d'Ismâ'îl, car elle aimait la compagnie. »**

« Ces gens s'y installèrent si bien que plusieurs familles peuplèrent l'endroit. Ismâ'îl grandit et apprit la langue arabe au contact de ces gens. Il suscita leur admiration à tel point qu'une fois adulte, ils lui proposèrent l'une de leurs filles en mariage. Puis, la mère d'Ismâ'îl décéda.

Après le mariage d'Ismâ'îl, Ibrâhîm revint sur les lieux afin de prendre des nouvelles de sa descendance. Il ne trouva pas Ismâ'îl et interrogea alors son épouse qui lui dit : "Il est parti chercher de quoi nous nourrir." Il s'enquit alors de leur situation et elle répondit : "Nous vivons dans le besoin, l'angoisse et la peine", en se plaignant. Ibrâhîm dit alors : "Au retour de ton époux, salue-le pour moi, et dis-lui de changer le seuil de sa porte."

A son retour, Ismâ'îl, sentant qu'il s'était passé quelque chose, demanda à son épouse si quelqu'un était venu. Elle répondit : "En effet, un vieil homme est venu, nous a demandé de tes nouvelles et nous a interrogé sur notre situation. Je lui ai répondu que nous vivions dans le besoin et l'angoisse." Ismâ'îl demanda : "T'a-t-il laissé un message ?" Elle dit alors : "Oui, il m'a demandé de te saluer et de te dire de changer le seuil de ta porte."

Ismâ'îl dit alors : "Il s'agit de mon père qui m'ordonne de me séparer de toi, retourne donc dans ta famille !" Il répudia son épouse et se maria avec une autre femme de cette tribu.

S'écoula ainsi le laps de temps qu'Allah voulut avant qu'Ibrâhîm ne revienne. Il ne trouva pas son fils, pénétra donc chez lui et interrogea son épouse qui lui dit : "Il est parti chercher de quoi nous nourrir." Il la questionna sur leur situation et elle répondit : "Nous sommes heureux et vivons dans l'aisance", tout en louant Allah. Ibrâhîm lui demanda : "Que mangez-vous ?" - "De la viande", répondit-elle. Il lui demanda : "Que buvez-vous ?" - "De l'eau", répondit-elle. Il dit alors : "Ô Allah ! Bénis leur viande et leur eau !" »

Le Prophète ﷺ ajouta : **« A cette époque, ils n'avaient pas de céréales, mais s'ils en avaient eu, il aurait imploré Allah de les bénir. »**

Un des narrateurs ajouta : « C'est ainsi qu'il n'y a qu'à La Mecque que les habitants peuvent se contenter d'eau et de viande comme nourriture. »

« Ibrâhîm lui dit alors : "Au retour de ton époux, salue-le pour moi et dis-lui de garder le seuil de sa porte."

Lorsqu'Ismâ'îl revint, il demanda à son épouse s'ils avaient eu de la visite. Elle acquiesça, disant qu'un vieil homme à la belle apparence était venu. Elle fit son éloge, lui dit qu'il avait demandé de leurs nouvelles et qu'il l'avait interrogée sur leur situation. Elle dit alors : "Je lui ai dit que nous vivions heureux." Ismâ'îl demanda s'il n'avait pas laissé de message, ce à quoi elle répondit : "Si, il m'a demandé de te transmettre son salut et t'a conseillé de conserver le seuil de ta porte." Il dit alors : "C'était mon père, et tu es le seuil, il m'ordonne de te garder auprès de moi."

Ibrâhîm s'absenta une nouvelle fois le temps qu'Allah voulut et lorsqu'il revint, il trouva Ismâ'îl en train de fabriquer des flèches à l'ombre d'un arbre près de Zamzam. Celui-ci vint alors l'accueillir comme un fils accueille son père et le père en fit de même.

Ibrâhîm dit alors : "Ô Ismâ'îl ! Allah m'a confié une tâche !" Ismâ'îl dit alors : "Soumets-toi aux ordres de ton Seigneur !" Ibrâhîm lui demanda : "Vas-tu m'aider ?" Ismâ'îl acquiesça puis Ibrâhîm reprit : "Allah m'a chargé de construire une maison à cet endroit", indiquant de la main un petit mont surélevé. Ils se mirent alors à élever les fondations de la Maison, Ismâ'îl apportant les pierres et Ibrâhîm les mettant en place. Lorsque l'édifice eut pris de la hauteur, Ismâ'îl apporta le rocher (appelé station d'Ibrâhîm) et Ibrâhîm s'y tint debout pour terminer la construction, tous deux implorant Allah en disant : ﴿ **Ô notre Seigneur, accepte ceci de notre part ! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient !** ﴾ [708]

Et ils continuèrent la construction jusqu'à achèvement en répétant ces paroles. »

La rénovation de la Ka'ba par les Quraychites, cinq ans avant l'avènement du Messager d'Allah ﷺ

Le Messager d'Allah ﷺ participa à cette rénovation en aidant au transport des pierres. Il était alors âgé de trente-cinq ans.

Muḥammad Ibn Isḥâq en rapporte l'histoire dans son livre *As-Sîra.* Il raconte qu'alors que le Prophète ﷺ avait trente-cinq ans, les Quraychites décidèrent de rénover la Ka'ba. Cependant, ils ne voulaient pas procéder à sa destruction, c'est pourquoi ils voulurent se contenter d'en élever les murs et d'y ajouter un toit, la Ka'ba ayant déjà fait l'objet de vols.

---

[708] *Fatḥ Al-Bârî* (6/456).

Un jour, un bateau byzantin échoua sur les côtes et ils purent en récupérer le bois. En parallèle, un oiseau vint enlever le serpent qui terrifiait les Quraychites, car il se tenait sur le mur de la Maison et semblait menacer qui s'en approchait. Finalement, forts de cela, ils prirent la décision de démolir la Ka'ba pour la reconstruire. L'un d'eux, appelé Abû Wahb Ibn 'Amr, ôta une première pierre de l'édifice, mais celle-ci lui échappa et reprit sa place. C'est alors que cet homme exhorta les Quraychites à n'utiliser que de l'argent provenant de gains licites pour effectuer cette rénovation. D'après certains, celui qui est à l'origine de cette parole n'est autre qu'Al-Walîd Ibn Al-Mughîra Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn 'Amr Ibn Makhzûm.[709]

Les tâches furent partagées entre les diverses tribus, mais toutes craignaient la démolition. Al-Walîd Ibn Al-Mughîra se décida et commença à détruire à coups de pioche la partie située entre les deux coins de la Ka'ba, tout en disant : « Ô Allah ! Préserve-nous, nous ne voulons par cela que le bien ! » Les gens patientèrent jusqu'au lendemain afin de voir si Al-Walîd allait être touché par un mal quelconque, puis, ne voyant rien se produire, ils se résolurent à poursuivre la destruction.

Certains rapportent que lorsqu'ils arrivèrent aux fondations, jadis construites par Ibrâhîm, l'une des pierres qu'ils tentèrent d'extraire fit secouer La Mecque tout entière. Ils surent qu'ils avaient atteint les fondements et arrêtèrent.[710]

Le conflit au sujet de la Pierre noire

Puis, les différents clans de Quraysh rassemblèrent les pierres et reconstruisirent ainsi la Ka'ba, parvenant à l'endroit de la Pierre noire. Là, ils se querellèrent, chaque clan désirant être celui qui poserait la Pierre noire. Le conflit dura plusieurs jours, jusqu'à ce que le plus âgé d'entre eux, Abû Umayya Ibn Al-Mughîra Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn 'Amr Ibn Makhzûm, proposa que le premier qui entre dans la mosquée soit celui qui tranche le différend. Le premier fut Muhammad, et tous acceptèrent son jugement en disant : « Voilà le digne de confiance, Muhammad ! Nous acceptons son jugement. »

Il demanda à ce qu'on lui apporte un vêtement, dans lequel il déposa la Pierre noire avant d'appeler un membre de chaque clan à tenir un pan du vêtement. Lorsqu'ils eurent ainsi déplacé, tous ensemble, la Pierre noire jusqu'à son emplacement, Muhammad la prit et l'y déposa. Ils continuèrent ensuite la construction.

---

[709] Ibn Hishâm (1/204).
[710] Ibn Hishâm (1/207).

La reconstruction de la Ka'ba par Ibn Az-Zubayr, à l'image du souhait du Prophète ﷺ

A l'époque du Prophète ﷺ, la hauteur de la Ka'ba était de dix-huit coudées. Une toile de lin d'Egypte la recouvrait alors. Puis, elle fut remplacée par une étoffe à rayures, puis par du brocart, par Al-Hajjâj Ibn Yûsuf.[711]

A la fin du règne de Yazîd Ibn Mu'âwiya, lorsque celui-ci imposa un siège à 'Abdu-l-Lâh Ibn Az-Zubayr, récent gouverneur de La Mecque, la Ka'ba brûla.

Ibn Az-Zubayr dut alors la détruire et la reconstruire d'après les fondations d'Ibrâhîm. Il y introduisit Al-Hijr et lui construisit deux portes, l'une à l'est et l'autre à l'ouest au niveau du sol, conformément au souhait du Messager d'Allah ﷺ qu'il avait entendu de la bouche de 'Â'isha, qui était sa tante maternelle. En effet, 'Â'isha affirma avoir entendu le Prophète ﷺ dire : « **Si les gens ne venaient pas de quitter la mécréance, et si j'avais les moyens de reconstruire la Ka'ba, je l'élargirais de cinq coudées pour y intégrer Al-Hijr, et je lui attribuerais deux portes : l'une par laquelle les gens entreraient et l'autre par laquelle ils sortiraient.** »[712]

A la mort d'Ibn Az-Zubayr, tué par Al-Hajjâj, la Ka'ba fut reconstruite d'après ses anciens plans, avec l'accord de 'Abdu-l-Mâlik Ibn Marwân, qui n'avait toutefois pas été mis au courant du souhait formulé par le Prophète ﷺ. Lorsqu'il fut averti de cela, il admit qu'il aurait préféré qu'elle reste telle qu'Ibn Az-Zubayr l'avait construite.

La Ka'ba sera détruite par un Abyssin à la fin des temps

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **La Ka'ba sera détruite par l'Abyssin aux jambes maigres.** »[713]

Il a dit aussi : « **C'est comme si je l'avais devant moi : il a la peau noire, les jambes de travers, il en arrachera les pierres les unes après les autres.** »[714]

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr Ibn Al-'Âs entendit le Messager d'Allah ﷺ dire : « **La Ka'ba sera détruite par un Abyssin aux jambes maigres. Il en dérobera les bijoux et ôtera sa robe. C'est comme si je l'avais devant moi : il est chauve et a les jambes de travers.** »[715]

---

[711] Ibn Hishâm (1/211).
[712] An-Nasâ'î (5/218).
[713] *Fath Al-Bârî* (3/538), Muslim (4/2232).
[714] *Fath Al-Bârî* (3/538).
[715] Ahmad (2/220).

Il semble que ceci se produira après l'apparition des Ya'jûj et Ma'jûj[716], car d'après Abû Sa'îd Al-Khudrî, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Les gens effectueront le pèlerinage et la 'umra après l'apparition des Ya'jûj et Ma'jûj. »**[717]

L'invocation d'Ibrâhîm

Le Très-Haut a dit, citant les invocations faites par Ibrâhîm et son fils : ﴿ **Notre Seigneur ! Fais de nous Tes soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre-nous nos rites et accepte notre repentir. C'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux.** ﴾

D'après Ibn Jarîr, cela signifie : « Fais que nous soyons soumis à Tes commandements et que nous n'adorions que Toi et n'obéissions qu'à Toi ! »[718]

'Ikrima affirme que ces invocations reçurent l'exaucement du Très-Haut.

Cette invocation est similaire à la suivante :

﴿ رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ أَزْوَاجِنَا وَذُرِّيَّاتِنَا قُرَّةَ أَعْيُنٍ وَاجْعَلْنَا لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا ﴿٧٤﴾ ﴾

﴿ (...) **« Seigneur, fais de nos épouses et de nos descendants une source de joie et fais de nous un guide pour les pieux ! »** ﴾[719]

D'un point de vue islamique, un tel désir est louable, car l'adoration et l'amour d'Allah impliquent la volonté de voir parmi sa descendance des personnes vouées au culte d'Allah, seul et sans associés. Ainsi, lorsqu'Ibrâhîm reçut la parole d'Allah selon laquelle Il allait faire de lui un guide, il interrogea au sujet de sa descendance.

D'après Abû Hurayra رضي الله عنه, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« A la mort du Fils d'Âdam (l'être humain), ses bonnes œuvres sont interrompues, à l'exception de trois : une aumône permanente, un savoir dont les gens tirent parti et un enfant pieux qui invoque Allah pour lui. »**[720]

---

[716] Gog et Magog.
[717] *Fath Al-Bârî* (3/531).
[718] At-Tabarî (3/73).
[719] S25 V74.
[720] Muslim (3/1255).

Les rites (المناسك)

Mujâhid rapporte que lorsqu'Ibrâhîm dit : ﴿ **Montre-nous nos rites** ﴾, Jibrîl vint à lui et l'emmena à l'emplacement de la Maison sacrée, lui donnant l'ordre d'en construire les fondations. Ibrâhîm s'exécuta et termina la construction. Jibrîl l'emmena ensuite sur le Mont As-Safâ, puis sur le Mont Al-Marwa et à Minâ, lui disant que certains rites se pratiquaient à ces endroits. Arrivés à Al-'Aqaba, il vit Iblîs debout sous un arbre et Jibrîl lui ordonna de dire : « Allah est le plus grand » et de jeter des pierres sur lui, ce qu'il fit. Ceci se produisit aux endroits des autres stèles. Jibrîl l'emmena ensuite à Muzdalifa puis à 'Arafa. Enfin, il lui demanda s'il avait bien compris ce qui lui avait été montré à trois reprises, avant qu'Ibrâhîm n'acquiesce.[721]

﴿ رَبَّنَا وَٱبۡعَثۡ فِيهِمۡ رَسُولٗا مِّنۡهُمۡ يَتۡلُواْ عَلَيۡهِمۡ ءَايَٰتِكَ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡحِكۡمَةَ وَيُزَكِّيهِمۡۚ إِنَّكَ أَنتَ ٱلۡعَزِيزُ ٱلۡحَكِيمُ ١٢٩ ﴾

﴿ (129). Notre Seigneur ! Envoie l'un des leurs comme Messager parmi eux, pour leur réciter Tes versets, leur enseigner le Livre et la sagesse, et les purifier. Car c'est Toi certes le Puissant, le Sage ! » ﴾

Ibrâhîm invoque Allah en faveur de l'avènement du Prophète ﷺ (V129)

Après achèvement de la construction de la Ka'ba, Ibrâhîm invoqua afin qu'un Messager de sa descendance soit envoyé aux habitants de La Mecque.

Abû Umâma demanda au Prophète ﷺ comment avait débuté son histoire et celui-ci répondit : **« Par l'invocation de mon père Ibrâhîm, par l'annonce de 'Îsâ, fils de Maryam, et par la vision de ma mère qui vit une lumière s'échapper d'elle et éclairer les palais du Shâm. »**[722]

Quant à l'annonce faite par 'Îsâ, la voici :

﴿ وَإِذۡ قَالَ عِيسَى ٱبۡنُ مَرۡيَمَ يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ إِنِّي رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيۡكُم مُّصَدِّقٗا لِّمَا بَيۡنَ يَدَيَّ مِنَ ٱلتَّوۡرَىٰةِ وَمُبَشِّرَۢا بِرَسُولٖ يَأۡتِي مِنۢ بَعۡدِي ٱسۡمُهُۥٓ أَحۡمَدُۖ ﴾

---

[721] Sa'îd Ibn Mansûr (2/615). Récit similaire rapporté d'Ibn Mijliz et Qatâda. (Ibn Abî Hâtim 1/387).

[722] Ahmad (5/262).

﴿ Et quand ʿÎsâ fils de Maryam dit : « Ô Fils d'Isrâ'îl, je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous, confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi, et annonciateur d'un Messager à venir après moi, dont le nom sera Ahmad. » (...) ﴾ [723]

Quant au rêve de sa mère, elle le fit alors qu'elle était enceinte de lui (du Prophète ﷺ). Il est fait allusion au Shâm à titre d'annonce selon laquelle sa religion s'y établira avec force. C'est d'ailleurs sur cette terre que ʿÎsâ descendra, et cette terre sera une terre d'accueil pour les musulmans.

Au sujet du groupe de la communauté de Muhammad ﷺ qui sera toujours victorieux et que nous avions mentionné dans un hadith, il précisa : « Ils se trouveront au Shâm. » [724]

Que sont le Livre et la Sagesse ?

﴿ Leur enseigner le Livre ﴾, c'est-à-dire le Coran, ﴿ et la sagesse ﴾, c'est-à-dire la sunna ou la compréhension de l'islam, [725] ﴿ et les purifier ﴾ en les guidant vers l'obéissance. [726]

Certes c'est Allah le Puissant, capable de toute chose, et le Sage, par Sa science et Sa justice.

﴿ وَمَن يَرْغَبُ عَن مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَقَدِ ٱصْطَفَيْنَٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَإِنَّهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٣٠﴾ إِذْ قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٣١﴾ وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبْرَٰهِـۧمُ بَنِيهِ وَيَعْقُوبُ يَٰبَنِىَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ ﴿١٣٢﴾ ﴾

﴿ (130). Qui donc aura en aversion la voie d'Ibrâhîm, sinon un insensé ? Car très certainement Nous l'avons choisi en ce monde et, dans l'au-delà, il sera certes du nombre des gens de bien. (131). Quand son Seigneur lui avait dit : « Soumets-toi ! », il dit : « Je me soumets au Seigneur des Mondes ! » (132). Et c'est ce qu'Ibrâhîm recommanda à ses fils, suivi en cela par Yaʿqûb : « Ô mes fils, certes Allah a choisi cette religion pour vous, ne mourrez point, donc, autrement qu'en soumis ! » ﴾

---

[723] S61 V6.
[724] *Fath Al-Bârî* (6/731).
[725] D'après Al-Hasan, Qatâda, Muqâtil Ibn Hayyân et Abû Mâlik (Ibn Abî Hâtim 1/390).
[726] Ibn ʿAbbâs, cité par ʿAlî Ibn Abî Talha (Ibn Abî Hâtim 1/391).

Seuls les insensés se détournent de la voie d'Ibrâhîm (V130-131)

Allah blâme ici ceux qui ont attribué des associés à Allah dans Son adoration, reniant ainsi la voie d'Ibrâhîm, ami intime d'Allah et chef de file des monothéistes.

Ibrâhîm s'opposa ainsi à son propre père et à son peuple afin de désavouer toute forme d'association à Allah. Il dit en effet :

﴿ قَالَ يَٰقَوْمِ إِنِّي بَرِيٓءٞ مِّمَّا تُشْرِكُونَ ﴿٧٨﴾ إِنِّي وَجَّهْتُ وَجْهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ حَنِيفًا وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٧٩﴾ ﴾

﴿ (...) « **Ô mon peuple, je désavoue tout ce que vous associez à Allah ! Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la Terre et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés ! »** ﴾ [727]

C'est pourquoi Allah dit : ﴿ **Qui donc aura en aversion la voie d'Ibrâhîm, sinon un insensé ?** ﴾, c'est-à-dire quelqu'un qui a préféré l'égarement à la vérité, quelqu'un qui se fait du tort à lui-même, se détournant de l'ami intime d'Allah, qu'Il suscita pour le guider et lui accorder le succès ici-bas et dans l'au-delà. Et certes :

﴿ إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ ﴿١٣﴾ ﴾

﴿ **(...) car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme.** ﴾ [728]

Abû Al-'Âliya et Qatâda ont expliqué que le verset que nous interprétons fut révélé au sujet des juifs qui se sont détournés de la voie d'Ibrâhîm.[729]

﴿ مَا كَانَ إِبْرَٰهِيمُ يَهُودِيًّا وَلَا نَصْرَانِيًّا وَلَٰكِن كَانَ حَنِيفًا مُّسْلِمًا وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٦٧﴾ إِنَّ أَوْلَى ٱلنَّاسِ بِإِبْرَٰهِيمَ لَلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ وَهَٰذَا ٱلنَّبِيُّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٨﴾ ﴾

﴿ **Ibrâhîm n'était ni juif ni chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (musulman). Et il n'était point du nombre des associateurs. Certes les hommes les plus dignes de se réclamer d'Ibrâhîm sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci, et ceux qui ont la foi. Et Allah est l'allié des croyants.** ﴾ [730]

---

[727] S6 V78-79. Voir aussi à propos d'Ibrâhîm et de son désaveu du polythéisme et de ses adeptes : S43 V26-27, S9 V114 et S16 V120-122.
[728] S31 V13.
[729] Ibn Abî Hâtim (1/392).
[730] S3 V67-68.

﴿ **Quand son Seigneur lui avait dit : « Soumets-toi ! », il dit : « Je me soumets au Seigneur des Mondes ! »** ﴾, Allah enjoint à Ibrâhîm de se soumettre en Lui vouant un culte exclusif et en obéissant à Sa loi, ce qu'agréa Ibrâhîm.

﴿ **Et c'est ce qu'Ibrâhîm recommanda à ses fils, suivi en cela par Ya'qûb** ﴾, quant à savoir ce qui fut recommandé, il peut s'agir du fait de se conformer à cette religion, ou bien de la parole « je me soumets au Seigneur des Mondes ». Cette recommandation se transmit, de génération en génération, si bien qu'Allah dit :

﴿ وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ ﴾

﴿ **Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance (...).** ﴾[731]

D'après certains prédécesseurs, Ibrâhîm fit cette recommandation à Ya'qûb, son petit-fils. Ishâq eut Ya'qûb du vivant d'Ibrâhîm et de son épouse, d'après ce que laisse entendre le verset :

﴿ فَبَشَّرْنَٰهَا بِإِسْحَٰقَ وَمِن وَرَآءِ إِسْحَٰقَ يَعْقُوبَ ﴿٧١﴾ ﴾

﴿ **(...) Nous lui annonçâmes [la naissance d'] Ishâq, et après Ishâq, Ya'qûb.** ﴾[732]

L'obligation de s'attacher fermement au monothéisme jusqu'à la mort (V132)

﴿ **« Ô mes fils, certes Allah a choisi cette religion pour vous, ne mourrez point, donc, autrement qu'en soumis ! »** ﴾ Ibrâhîm les exhorte à l'accomplissement du bien afin d'obtenir la grâce de mourir en tant que vertueux, et certes l'homme meurt généralement sur ce sur quoi il était durant sa vie, et il sera ressuscité comme il l'était à sa mort. Quant à ceux qui accomplissent des œuvres de bien par hypocrisie, ceux-là il se peut qu'Allah leur fasse commettre les actes des gens de l'Enfer avant leur mort afin qu'ils soient parmi ceux-ci.[733]

---

[731] S43 V28.

[732] S11 V71. Voir aussi S29 V27 et S21 V72.

[733] Voir le hadith 4/105 dans *Fath Al-Bârî* à ce sujet.

﴿ أَمْ كُنتُمْ شُهَدَآءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ ٱلْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِنۢ بَعْدِى قَالُوا۟ نَعْبُدُ إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ إِلَٰهًا وَٰحِدًا وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٣﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ ۖ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ ۖ وَلَا تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٣٤﴾ ﴾

﴿ (133). Etiez-vous témoins quand la mort se présenta à Ya'qûb et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils répondirent : « Nous adorerons ton Dieu et le Dieu de tes pères, Ibrâhîm, Ismâ'îl et Isḥâq, une divinité unique à laquelle nous sommes soumis ! » (134). Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. Et on ne vous demandera pas compte de leurs actes. ﴾

Les recommandations faites par Ya'qûb à ses fils au moment de sa mort (V133-134)

A titre d'éclaircissement pour les polythéistes arabes se réclamant de la descendance d'Ismâ'îl, ainsi que pour les Fils d'Israâ'îl[734], Allah rappelle que Ya'qûb recommanda à ses fils l'adoration d'Allah seul, sans associé, leur disant : ﴿ **« Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils répondirent : « Nous adorerons ton Dieu et le Dieu de tes pères, Ibrâhîm, Ismâ'îl et Isḥâq, une divinité unique à laquelle nous sommes soumis ! »** ﴾

A propos du terme « père » dans ce verset, il faut le prendre au sens large, ainsi, Ibrâhîm et Isḥâq sont en effet les ascendants directs de Ya'qûb, mais Ismâ'îl, lui, était son oncle paternel, les Arabes pouvant attribuer le qualificatif de « père » à l'oncle paternel. [735]

La soumission n'est autre que l'islam, et le message de tous les Prophètes fut identique, même si les législations et la forme de prédication diffèrent :

﴿ وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِىٓ إِلَيْهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité digne d'adoration en dehors de Moi. Adorez-Moi donc ! » ﴾ [736]

---

[734] Israâ'îl est l'autre nom de Ya'qûb.

[735] Al-Qurṭubî (2/138). Certains utilisent ce verset pour dire qu'en termes d'héritage, le grand-père a le même statut que le père (*Fatḥ Al-Bârî* 12/19) et que sa présence prive les frères du défunt. D'autres ont dit que le grand-père a une part, en même temps que les frères. Et Allah est le plus savant.

[736] S21 V25.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Nous, Prophètes, sommes comme les fils d'un même père ; notre religion est unique.** »[737]

﴿ **Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. Et on ne vous demandera pas compte de leurs actes.** ﴾, c'est une génération passée et vos liens de parenté ne vous seront d'aucune utilité si vous n'œuvrez pas en ce qui vous sera utile au Jour de la Résurrection. A eux leurs actes et à vous les vôtres.

Le Prophète ﷺ dit à ce propos : « **Celui qui est retardé à cause de ses œuvres ne saurait se rattraper par sa lignée.** »[738]

﴿ وَقَالُوا۟ كُونُوا۟ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ تَهْتَدُوا۟ ۗ قُلْ بَلْ مِلَّةَ إِبْرَٰهِـۧمَ حَنِيفًا ۖ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٣٥﴾ ﴾

﴿ **(135). Ils ont dit : « Soyez juifs ou chrétiens, vous serez donc sur la bonne voie ! » Dis : « Non, suivons plutôt la religion d'Ibrâhîm, le pur monothéiste qui ne fut point parmi les associateurs ! »** ﴾

Ibn 'Abbâs raconte que 'Abdu-l-Lâh Ibn Sûriyâ Al-A'war dit au Messager d'Allah ﷺ : « La voie droite est la nôtre ! Suis-nous, et tu seras bien guidé ! » Quant aux chrétiens, ils lui tenaient des paroles semblables. C'est à ce sujet que ce verset fut révélé.

﴿ **Non, suivons plutôt la religion d'Ibrâhîm, le pur monothéiste** ﴾, ce que nous avons traduit par « pur monothéiste » est ici le terme « hanîf » (حَنِيف), qui indique la droiture, d'après Muhammad Ibn Ka'b Al-Qurazhî et 'Îsâ Ibn Jâriya. Mujâhid et Ar-Rabî' Ibn Anas affirment que ce terme désigne celui qui suit le droit chemin. Abû Qilâba l'interprète comme celui qui croit en tous les Messagers, sans aucune exception.[739]

﴿ قُولُوٓا۟ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِىَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَآ أُوتِىَ ٱلنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٦﴾ ﴾

﴿ **(136). Dites : « Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qui a été révélé à Ibrâhîm, Ismâ'îl, Ishâq, Ya'qûb et les Tribus, et en ce qui a été donné à Mûsâ et à 'Îsâ et en ce qui a été donné aux Prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes soumis ! »** ﴾

---

[737] Ahmad (2/139).

[738] Muslim (4/2074).

[739] Ibn Abî Hâtim (1/397).

Le musulman croit en tout ce qu'Allah a révélé, sans faire de distinction entre les Messagers (V136)

Allah exhorte Ses serviteurs croyants à avoir foi en Sa révélation, celle qu'Il a transmise à Son Messager Muḥammad ﷺ et à croire de façon générale à ce qui fut révélé aux Prophètes antérieurs. Certains Messagers sont nommément cités tandis que d'autres ne le sont que de façon générale, sans qu'on n'en connaisse l'identité. Ordre nous est donné d'y croire de façon générale, sans faire de distinction entre les Prophètes.

Allah dit :

﴿ وَيُرِيدُونَ أَن يُفَرِّقُوا بَيْنَ ٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَن يَتَّخِذُوا بَيْنَ ذَٰلِكَ سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ حَقًّا ﴾

﴿ (...) et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses Messagers et qui disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres », et qui veulent prendre un chemin intermédiaire [entre la foi et la mécréance], les voilà les vrais mécréants ! (...) ﴾ [740]

Abû Hurayra ﷺ rapporte que les gens du Livre lisaient la Thora en hébreu et l'expliquaient ensuite aux musulmans en arabe. Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : **« Ne croyez pas les gens du Livre et ne les démentez non plus, dites plutôt : "Nous croyons en Allah et en ce qui nous a été révélé." »** [741]

D'après Ibn 'Abbâs, les deux versets les plus souvent récités par le Prophète ﷺ dans les deux unités facultatives précédant la prière de l'aube étaient : **﴿ Nous croyons en Allah et en ce qui nous a été révélé ﴾** et **﴿ (...) nous croyons en Allah, sois témoin que nous Lui sommes soumis. ﴾** [742]

Quant au terme « tribus » (asbâṭ - أسباط) dans le verset que nous interprétons ici (**﴿ les Tribus ﴾**), Abû Al-'Âliya, Ar-Rabî' et Qatâda expliquent que les douze fils de Ya'qûb donnèrent naissance à douze tribus, ce sont donc les fils de Ya'qûb qui sont appelés « asbâṭ ». [743]

Al-Khalîl Ibn Aḥmad et d'autres affirment que le terme « asbâṭ » désigne les tribus d'Isrâ'îl ; ainsi, le verset fait allusion aux révélations d'Allah adressées

---

[740] S4 V150-151.
[741] *Fatḥ Al-Bârî* (8/20).
[742] S3 V52. Hadith rapporté par Muslim (1/502), Abû Dâwud (2/46) et An-Nasâ'î (6/339).
[743] Ibn Abî Ḥâtim (1/399).

aux Prophètes de ces tribus. Al-Qurṭubî donne comme définition du mot « asbâṭ » un groupe d'individus ou une tribu dont les membres ont un lien en termes de lignée.[744] Allah dit en effet :

﴿ وَقَطَّعْنَٰهُمُ ٱثْنَتَىْ عَشْرَةَ أَسْبَاطًا ﴾

﴿ Nous les répartîmes en douze tribus (...). ﴾[745]

A propos de la croyance aux autres Livres, Sulaymân Ibn Ḥabîb affirme qu'ordre nous est donné de croire en l'existence de la Thora et de l'Evangile en tant que révélations d'Allah, sans toutefois mettre en application les lois qui y figurent, à cause de leur falsification et de leur abrogation par le Coran.[746]

﴿ فَإِنْ ءَامَنُوا۟ بِمِثْلِ مَآ ءَامَنتُم بِهِۦ فَقَدِ ٱهْتَدَوا۟ ۖ وَّإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا هُمْ فِى شِقَاقٍ ۖ فَسَيَكْفِيكَهُمُ ٱللَّهُ ۚ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١٣٧﴾ صِبْغَةَ ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ صِبْغَةً ۖ وَنَحْنُ لَهُۥ عَٰبِدُونَ ﴿١٣٨﴾ ﴾

﴿ (137). Alors, s'ils croient à cela même à quoi vous croyez, ils seront certainement sur la bonne voie. Et s'ils s'en détournent, ils seront entrés en rébellion ! Alors Allah te suffira contre eux.[747] Il est l'Audient, l'Omniscient. (138). La religion d'Allah ! Et qui est meilleur qu'Allah en Sa religion ? Et nous sommes Ses adorateurs. ﴾

Ainsi, si les mécréants de tout bord croient ce que vous croyez, ils sont sur la voie de la guidée, mais s'ils n'y croient pas, alors ils se sont détournés de la vérité après que les preuves concernant la véracité des Prophètes leur sont parvenues. Et Allah suffira à Son Prophète contre eux !

﴿ La religion d'Allah ! ﴾, le terme « ṣibgha » (صِبْغَة) désigne la religion d'Allah, d'après Ibn 'Abbâs, cité par Aḍ-Ḍaḥḥâk.[748]

---

[744] Al-Qurṭubî (2/141).
[745] S7 V160.
[746] Ibn Abî Ḥâtim (1/400).
[747] Une narration indique que lors de son assassinat, le sang de 'Uthmân se répandit sur cette partie du verset (Ibn Abî Ḥâtim 1/402).
[748] Exégèse attribuée également à Mujâhid, Abû Al-'Âliya, 'Ikrima, Ibrâhîm, Al-Ḥasan, Qatâda, 'Abdu-l-Lâh Ibn Kathîr, 'Aṭiyya Al-'Awfî, Ar-Rabî' Ibn Anas et As-Suddî. (Ibn Abî Ḥâtim 1/403).

﴿ قُلْ أَتُحَآجُّونَنَا فِي ٱللَّهِ وَهُوَ رَبُّنَا وَرَبُّكُمْ وَلَنَآ أَعْمَٰلُنَا وَلَكُمْ أَعْمَٰلُكُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُخْلِصُونَ ﴿١٣٩﴾ أَمْ تَقُولُونَ إِنَّ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطَ كَانُوا۟ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ ۗ قُلْ ءَأَنتُمْ أَعْلَمُ أَمِ ٱللَّهُ ۗ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن كَتَمَ شَهَٰدَةً عِندَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٠﴾ تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ ۖ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ ۖ وَلَا تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٤١﴾ ﴾

﴿ (139). Dis : « Discutez-vous avec nous au sujet d'Allah, alors qu'Il est notre Seigneur et le vôtre ? A nous nos actions et à vous les vôtres ! C'est à Lui que nous sommes dévoués. (140). Ou dites-vous qu'Ibrâhîm, Ismâ'îl, Ishâq, Ya'qûb et les Tribus étaient juifs ou chrétiens ? » Dis : « Est-ce vous les plus savants ou Allah ? » Qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il détient d'Allah ? Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. (141). Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient. ﴾

Le Très-Haut enjoint Son Prophète à ne pas s'engager dans des discussions et des controverses avec les polythéistes qui remettent en cause l'unicité d'Allah et le monothéisme. Ils renient le culte exclusif voué à Allah alors que c'est Lui notre Seigneur, notre Maître, Lui seul qui mérite l'adoration.

﴿ A nous nos actions et à vous les vôtres ! ﴾, nous nous désavouons de vos actes comme vous nous désavouez :

﴿ وَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل لِّى عَمَلِى وَلَكُمْ عَمَلُكُمْ ۖ أَنتُم بَرِيٓـُٔونَ مِمَّآ أَعْمَلُ وَأَنَا۠ بَرِىٓءٌ مِّمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ Et s'ils te traitent de menteur, dis alors : « A moi mon œuvre, et à vous la vôtre. Vous n'avez pas à répondre de ce que je fais comme je n'ai pas à répondre de ce que vous faites ! » ﴾ [749]

Le Très-Haut dit aussi :

﴿ فَإِنْ حَآجُّوكَ فَقُلْ أَسْلَمْتُ وَجْهِىَ لِلَّهِ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِ ۗ ﴾

﴿ S'ils te contredisent, dis leur : « Je me suis entièrement soumis à Allah, moi et ceux qui m'ont suivi ! » (...) ﴾ [750]

---

[749] S10 V41.

Allah dément la prétention des gens du Livre selon laquelle Ibrâhîm et les Prophètes après lui professaient leur religion : ﴿ **Ou dites-vous qu'Ibrâhîm, Ismâ'îl, Isḥâq, Ya'qûb et les Tribus étaient juifs ou chrétiens ? » Dis : « Est-ce vous les plus savants ou Allah ?** » ﴾ Non ! Or Allah les dément, comme Il l'a fait dans cet autre verset :

﴿ مَا كَانَ إِبْرَٰهِيمُ يَهُودِيًّا وَلَا نَصْرَانِيًّا وَلَٰكِن كَانَ حَنِيفًا مُّسْلِمًا وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿٦٧﴾ ﴾

﴿ **Ibrâhîm n'était ni juif ni chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (musulman). Et il n'était point du nombre des associateurs.** ﴾ [751]

Puis, Allah dit : ﴿ **Qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il détient d'Allah ?** ﴾

Al-Ḥasan Al-Baṣrî explique qu'ils lisaient dans le Livre le fait que la religion agréée par Allah est l'islam et que Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah, de même que le fait qu'Ibrâhîm n'était ni juif ni chrétien. Ils furent témoins de cela, mais ils choisirent de dissimuler ce témoignage.

﴿ **Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.** ﴾ Ceci est une sévère menace, car Allah est Témoin de toutes leurs actions, aussi insignifiantes soient-elles.

﴿ **Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient.** ﴾ Cette génération a disparu, et chacun tirera profit de ses propres œuvres. Etre de la descendance d'un Prophète ne sert à rien si l'on ne suit pas la voie droite.

Et celui qui a renié un seul Messager les a tous reniés, d'autant plus si le Messager renié est le sceau des Prophètes, Muḥammad ﷺ, envoyé par le Seigneur des Mondes aux hommes et aux djinns !

﴿ ۞ سَيَقُولُ ٱلسُّفَهَآءُ مِنَ ٱلنَّاسِ مَا وَلَّىٰهُمْ عَن قِبْلَتِهِمُ ٱلَّتِى كَانُوا۟ عَلَيْهَا ۚ قُل لِّلَّهِ ٱلْمَشْرِقُ وَٱلْمَغْرِبُ ۚ يَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٤٢﴾ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَٰكُمْ أُمَّةً وَسَطًا لِّتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى

---

[750] S3 V20. Voir aussi, au sujet de la discussion d'Ibrâhîm et des mécréants : S6 V80 et S2 V258.
[751] S3 V67.

ٱلنَّاسِ وَيَكُونَ ٱلرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا ۗ وَمَا جَعَلْنَا ٱلْقِبْلَةَ ٱلَّتِى كُنتَ عَلَيْهَآ إِلَّا لِنَعْلَمَ مَن يَتَّبِعُ ٱلرَّسُولَ مِمَّن يَنقَلِبُ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ ۚ وَإِن كَانَتْ لَكَبِيرَةً إِلَّا عَلَى ٱلَّذِينَ هَدَى ٱللَّهُ ۗ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَـٰنَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِٱلنَّاسِ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٤٣﴾ ﴾

﴿ (142). Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire : « Qui les a détournés de la direction vers laquelle ils s'orientaient auparavant ? » Dis : « C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Il guide qui Il veut vers un droit chemin ! » (143). Et aussi Nous avons fait de vous une communauté dans le juste milieu pour que vous soyez témoins pour les gens, comme le Messager sera témoin pour vous. Et Nous n'avions établi la direction (qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager (Muḥammad) et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile, mais pas pour ceux qu'Allah guide. Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi, car Allah, certes, est Compatissant et Très-Miséricordieux pour les hommes. ﴾

Le changement d'orientation dans la prière (qibla) (V142-143)

Selon Al-Barâ', le Prophète ﷺ pria durant seize ou dix-sept mois en se dirigeant vers Jérusalem, nourrissant au fond de lui le désir de se diriger vers la Maison sacrée. La première prière qu'il effectua en direction de la Maison fut la prière de l'après-midi (al-'aṣr). L'un de ceux qui avaient prié en compagnie du Prophète ﷺ sortit et vit des musulmans inclinés et dirigés vers l'ancienne qibla. Il leur dit alors : « J'atteste devant Allah avoir prié avec le Prophète ﷺ en direction de La Mecque. » C'est alors qu'ils changèrent d'orientation.

Toutefois, ils doutaient de ce qu'il adviendrait des prières de ceux qui étaient morts avant la modification de la qibla, c'est alors qu'Allah révéla : ﴿ **Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi, car Allah, certes, est Compatissant et Très-Miséricordieux pour les hommes.** ﴾ [752]

D'autres narrations montrent que certains musulmans ne furent pas informés immédiatement du changement de qibla, et qu'ils effectuèrent ainsi quelques prières en direction de Jérusalem alors que la qibla de La Mecque était déjà entrée en vigueur. Ils ne reçurent pas l'ordre de rattraper les prières faites en direction de Jérusalem avant qu'ils n'aient été informés du changement. Ceci tend à montrer que le verset qui en abroge un autre est effectif dès lors que les gens en sont informés, et Allah est le plus savant.

---

[752] Al-Bukhârî (*Fath Al-Bârî* 8/20). Muslim en rapporte une autre version (1/375).

Muḥammad Ibn Isḥâq rapporte que les versets : ﴿ **Certes Nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée** ﴾ furent révélés tandis que le Prophète ﷺ se dirigeait en prière vers Jérusalem, levant les yeux au ciel, attendant l'ordre d'Allah venant modifier cette qibla. Un musulman interrogea alors le Prophète ﷺ au sujet des musulmans morts avant ce changement, ainsi que des prières des musulmans effectuées en direction de Jérusalem et c'est alors qu'Allah révéla : ﴿ **Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre votre foi.** ﴾

Les insensés parmi les gens du Livre dirent, étonnés : « Qu'est-ce qui les a détournés de la qibla vers laquelle ils se dirigeaient ? » Allah révéla alors : ﴿ **Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire : « Qui les a détournés de la direction vers laquelle ils s'orientaient auparavant ? » Dis : « C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Il guide qui Il veut vers un droit chemin ! »** ﴾[753]

On rapporte, par ailleurs, que lorsque les musulmans se détournèrent de Jérusalem pour adopter la Maison sacrée comme qibla, les juifs se montrèrent stupéfaits ; c'est ainsi que fut révélé le verset suivant : ﴿ **Dis : « C'est à Allah qu'appartiennent le Levant et le Couchant. Il guide qui Il veut vers un droit chemin ! »** ﴾[754]

Ibn 'Abbâs et la plupart des exégètes expliquèrent qu'à La Mecque, le Prophète ﷺ priait entre le coin yéménite et la Pierre noire, en direction de Jérusalem. Toutefois, une fois à Médine, il ne pouvait donc être orienté vers Jérusalem et vers La Mecque en même temps, c'est pourquoi Allah lui donna l'ordre de se tourner vers La Mecque.

﴿ **Où que vous vous tourniez, la face d'Allah est donc là, car Allah est Omniprésent et Omniscient.** ﴾ [755]

Allah dit aussi :

﴿ ۞ لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ ﴾

﴿ **La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah (...).** ﴾ [756]

Ainsi, quand bien même Allah désirerait modifier la qibla plusieurs fois par jour, nous nous soumettons à Lui, notre Seigneur.

---

[753] Aṭ-Ṭabarî (3/133).
[754] Aṭ-Ṭabarî (3/138).
[755] S2 V115.
[756] S2 V177.

Ce changement de qibla montre l'attention portée par Allah et l'honneur accordé à Son Messager Muḥammad ﷺ, à qui Il permit de s'orienter vers la plus noble des maisons d'Allah, celle qui fut construite par Son ami intime Ibrâhîm.

'Â'isha rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Les choses pour lesquelles ils nous jalousent le plus sont le jour du vendredi, vers lequel Allah nous a guidés tandis qu'Il les a égarés, ainsi que la qibla vers laquelle Allah nous a guidés tandis qu'Il les a égarés, et notre parole "âmîn" derrière l'imâm. »** [757]

Les mérites de la communauté musulmane (V143)

﴿ Et aussi Nous avons fait de vous une communauté dans le juste milieu pour que vous soyez témoins pour les gens, comme le Messager sera témoin pour vous. ﴾ Si Nous vous avons prescrit cette qibla, c'est pour faire de vous la meilleure communauté, et afin que vous soyez témoins contre les autres communautés qui reconnaissent toutes votre mérite.

Le mot arabe « wasaṭ » (وَسَط), traduit ici par « dans le juste milieu », signifie aussi « meilleure ». Ainsi, les Quraychites sont qualifiés de meilleurs parmi les tribus arabes (awsaṭ), tout comme le Messager ﷺ est désigné par le terme « wasaṭ » pour dire qu'il est le meilleur en termes de lignée. De même, la prière de l'après-midi, appelée « prière médiane », est également la meilleure des prières.

La communauté musulmane est donc la meilleure et Allah lui a attribué la législation la plus parfaite et la religion la plus claire :

﴿ هُوَ ٱجْتَبَىٰكُمْ وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِى ٱلدِّينِ مِنْ حَرَجٍ ۚ مِّلَّةَ أَبِيكُمْ إِبْرَٰهِيمَ ۚ هُوَ سَمَّىٰكُمُ ٱلْمُسْلِمِينَ مِن قَبْلُ وَفِى هَٰذَا لِيَكُونَ ٱلرَّسُولُ شَهِيدًا عَلَيْكُمْ وَتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ ۚ ﴾

﴿ (...) C'est Lui qui vous a élus et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Ibrâhîm, Il vous a déjà nommés "musulmans" avant [ce Livre] et dans ce [Livre], afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens (...). ﴾ [758]

Abû Sa'îd Al-Khudrî ﷺ rapporte une parole du Messager d'Allah ﷺ selon laquelle la communauté de Nûḥ sera appelée à témoigner de sa bonne

---

[757] Aḥmad (6/134).
[758] S22 V78.

transmission du Messager, mais elle s'y refusera, c'est alors que Nûh demandera le témoignage de Muhammad ﷺ et sa communauté. Tel est le sens de la parole : ﴿ **Et aussi Nous avons fait de vous une communauté dans le juste milieu pour que vous soyez témoins pour les gens, comme le Messager sera témoin pour vous.** ﴾

Ils seront appelés à témoigner qu'il a bien transmis le message et ils témoigneront.[759]

Abû Al-Aswad rapporte être arrivé à Médine alors qu'une épidémie frappait la ville et causait de nombreux décès. Il raconte : « Je m'assis près de 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ quand un cortège funèbre passa devant nous. Les gens firent alors l'éloge du défunt et 'Umar dit : "Cela lui est dû, cela lui est dû !" Un autre cortège passa et les gens dirent du mal du défunt. 'Umar dit à nouveau : "Cela lui est dû, cela lui est dû !" Je demandai : "Ô émir des croyants, que veux-tu dire par là ?" Il répondit : "J'ai répété ce qu'a dit le Messager d'Allah ﷺ : **"Allah fera entrer au Paradis tout musulman au sujet duquel quatre personnes témoignent du bien."** Nous demandâmes alors : "Et si elles ne sont que trois ?" Il répondit : **"Même si elles ne sont que trois."** Nous demandâmes : "Et deux ?" Il répondit : **"Même si elles ne sont que deux."** Et nous ne l'interrogeâmes pas au sujet d'un seul témoin. »[760]

La sagesse derrière le changement de qibla

﴿ **Et Nous n'avions établi la direction (qibla) vers laquelle tu te tournais que pour savoir qui suit le Messager et qui s'en retourne sur ses talons. C'était un changement difficile, mais pas pour ceux qu'Allah guide.** ﴾ Cette prescription concernait le fait de te tourner d'abord vers Jérusalem puis vers la qibla pour distinguer celui qui allait la suivre, t'obéissant ainsi en se dirigeant là où tu te diriges, de celui qui s'y refuserait et qui apostasierait.

Le changement de qibla de Jérusalem à La Mecque s'avéra difficile, excepté pour ceux dont la foi au Messager ﷺ était forte, qui étaient convaincus de la

---

[759] Résumé d'un hadith rapporté par Al-Bukhârî (*Fath Al-Bârî* 8/21), An-Nasâ'î (6/292), Ibn Mâjah (2/1432) et At-Tirmidhî. Un hadith au sens similaire est rapporté par Ahmad (3/58).

[760] Ahmad (1/21), Al-Bukhârî (*Fath Al-Bârî* 3/271), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (4/166) et An-Nasâ'î (4/51).

véracité de ce qu'il a apporté et qui savaient qu'Allah juge comme Il veut. Il est Celui qui prescrit ce qu'Il veut à Ses serviteurs et abroge ce qu'Il veut.

Ceux dont les cœurs sont malades ressentent une gêne ou un doute face à de tels changements, tandis que les vrais croyants, cela ne fait qu'augmenter leur foi, comme Allah le dit :

﴿ وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَتْهُمْ رِجْسًا إِلَىٰ رِجْسِهِمْ ﴾

« Et quand une sourate est révélée, il en est parmi eux qui disent : « Duquel d'entre vous ceci a-t-il fait augmenter la foi ? » Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s'en réjouissent. Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle ajoute une souillure à leur souillure (…). » [761]

Ainsi, les croyants qui suivirent le Messager d'Allah ﷺ dans le changement de qibla furent les plus grands croyants, si bien que certains exégètes disent que les premiers croyants parmi les Emigrés (Al-Muhâjirûn) et les Partisans (Al-Ansâr) furent ceux qui connurent la qibla de Jérusalem et celle de La Mecque et s'y soumirent.[762]

« Car Allah, certes, est Compatissant et Très-Miséricordieux pour les hommes. »

On rapporte, à propos de la miséricorde divine, qu'un jour le Messager d'Allah ﷺ vit une captive partir à la recherche de son nourrisson. Chaque fois qu'elle voyait un nouveau-né, elle le serrait dans ses bras jusqu'à finalement retrouver le sien, le serrer contre elle et lui donner le sein.

Le Prophète ﷺ dit alors à ses compagnons : **« Imagineriez-vous cette femme jeter son enfant au feu, si elle pouvait ne pas le faire ? »** - « Non », répondirent-ils. Il dit alors : **« Par Allah ! Allah est certes plus Miséricordieux envers Ses créatures que cette femme envers son enfant. »**[763]

---

[761] S9 V124-125. Voir aussi S17 V82.
[762] Voir S9 V100.
[763] Muslim (4/2109).

﴿ قَدْ نَرَىٰ تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِي ٱلسَّمَآءِ ۖ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَىٰهَا ۚ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُۥ ۗ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّهِمْ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا يَعْمَلُونَ ﴿١٤٤﴾ ﴾

﴿ (144). Certes Nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font. ﴾

La qibla fut la première chose abrogée dans le Coran (V144)

Ibn 'Abbâs ﷺ explique : « La première chose abrogée dans le Coran fut la qibla. Lors de l'émigration à Médine, Allah ordonna à Son Messager de se diriger en prière vers Jérusalem, ce qui réjouit les juifs, qui formaient alors la majorité des habitants de Médine. Cette orientation demeura durant un peu plus de dix mois. Toutefois, le Messager d'Allah ﷺ affectionnait la qibla d'Ibrâhîm, et implorait Allah de la lui accorder en levant les yeux au ciel. C'est alors qu'Allah révéla : **﴿ Certes Nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. ﴾** »

Les juifs s'en étonnèrent et nous en avons déjà parlé plus haut.

Ainsi, le Très-Haut nous ordonne de nous diriger au cours de nos prières vers la Ka'ba, peu importe où nous nous trouvons. Il n'y a d'exception à cela que les prières surérogatoires accomplies sur une monture, au cours desquelles le croyant peut suivre la direction empruntée par sa monture et les prières effectuées au cours des combats. Celui qui ne parvient pas à déterminer la qibla fait ce qu'il peut pour la trouver puis prie ainsi, sa prière sera agréée même s'il s'est trompé.

Les juifs savaient que la qibla allait être modifiée

﴿ Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. ﴾ C'est-à-dire : les juifs savaient que l'ordre de changer de qibla allait être donné, car l'avènement de Muhammad ﷺ ainsi que sa législation est décrite dans leur Livre. Ceci étant, ils dissimulèrent cette science, par jalousie envers les musulmans et par orgueil et refus de se soumettre à la vérité. Allah les menace par la parole suivante : **﴿ Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font. ﴾**

﴿ وَلَئِنْ أَتَيْتَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ بِكُلِّ ءَايَةٍ مَّا تَبِعُوا۟ قِبْلَتَكَ ۚ وَمَآ أَنتَ بِتَابِعٍ قِبْلَتَهُمْ ۚ وَمَا بَعْضُهُم بِتَابِعٍ قِبْلَةَ بَعْضٍ ۚ وَلَئِنِ ٱتَّبَعْتَ أَهْوَآءَهُم مِّنۢ بَعْدِ مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ ۙ إِنَّكَ إِذًا لَّمِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٤٥﴾ ﴾

﴿ (145). Certes si tu apportais toutes les preuves à ceux à qui le Livre a été donné, ils ne suivraient pas ta direction (qibla) et tu ne suivras pas la leur, et entre eux, les uns ne suivent pas la direction des autres. Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu serais, certes, du nombre des injustes. ﴾

Les juifs s'obstinent à refuser la vérité (V145)

Allah décrit l'obstination des juifs concernant le refus de suivre la vérité, malgré la science qu'ils ont au sujet du Messager ﷺ. Il nous informe que quand bien même ce dernier leur apporterait toutes les preuves, ils préféreraient suivre leurs passions plutôt que de se soumettre à lui.

Allah dit à ce sujet :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ حَقَّتْ عَلَيْهِمْ كَلِمَتُ رَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٩٦﴾ وَلَوْ جَآءَتْهُمْ كُلُّ ءَايَةٍ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٩٧﴾ ﴾

﴿ Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas, même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux. ﴾ [764]

﴿ Et tu ne suivras pas la leur ﴾, ce verset montre la soumission et l'obéissance du Prophète ﷺ à Allah, il indique que le Messager ﷺ ne suivait pas la direction de Jérusalem pour faire plaisir aux juifs mais bien sur ordre d'Allah. Puis, Allah blâme ceux qui, bien que connaissant la vérité, s'en détournent.

Il exhorte ensuite le Prophète ﷺ et, à travers lui, l'ensemble des musulmans en disant : **﴿ Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu serais, certes, du nombre des injustes. ﴾**

﴿ ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْرِفُونَهُۥ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَآءَهُمْ ۖ وَإِنَّ فَرِيقًا مِّنْهُمْ لَيَكْتُمُونَ ٱلْحَقَّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٤٦﴾ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ ۖ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿١٤٧﴾ ﴾

[764] S10 V96-97.

﴿ (146). Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Or une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent ! (147). La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui doutent. ﴾

Les juifs connaissent Muḥammad ﷺ mais cachent sciemment la vérité (V146-147)

Allah nous informe que les doctes parmi les gens du Livre reconnaissent l'authenticité du message du Prophète ﷺ, aussi bien qu'ils reconnaissent leurs propres enfants. Cette métaphore avec les enfants était fréquemment utilisée par les Arabes pour désigner la véracité d'une chose.

Pourtant, ils dissimulent la vérité aux gens et cachent la description qui est faite du Messager d'Allah ﷺ dans leurs Livres.

Allah réaffirme ensuite la véracité de Son message et son imperméabilité face au doute : ﴿ **La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui doutent.** ﴾

﴿ وَلِكُلٍّ وِجْهَةٌ هُوَ مُوَلِّيهَا فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ أَيْنَ مَا تَكُونُوا يَأْتِ بِكُمُ اللَّهُ جَمِيعًا إِنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٤٨﴾ ﴾

﴿ (148). A chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Allah vous ramènera tous vers Lui, car Allah est, certes, Omnipotent. ﴾

Chaque communauté a une qibla (V148)

Ainsi, les juifs comme les chrétiens ont une direction vers laquelle ils se tournent, chaque communauté religieuse a une qibla.[765]

Abû Al-'Âliya ajoute : « Le juif a une direction de prière, le chrétien a une direction de prière, quant à vous, musulmans, Allah vous a attribué la vraie qibla. »[766] Cette idée est semblable à celle véhiculée par le verset suivant :

---

[765] D'après Ibn 'Abbâs, cité par Al-'Awfî. (Aṭ-Ṭabarî 3/193).

﴿ لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا ۚ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلَٰكِن لِّيَبْلُوَكُمْ فِي مَا آتَاكُمْ ۖ فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ ۚ إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا ﴾

« A chacun de vous Nous avons assigné une législation et une voie à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concourez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous… »[767]

﴿ وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ۖ وَإِنَّهُ لَلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ ۗ وَمَا اللَّهُ بِغَافِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٩﴾ وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ ۖ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَيْكُمْ حُجَّةٌ إِلَّا الَّذِينَ ظَلَمُوا مِنْهُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَاخْشَوْنِي وَلِأُتِمَّ نِعْمَتِي عَلَيْكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٠﴾ ﴾

« (149). Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Oui voilà bien la vérité venant de ton Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. (150). Et d'où que tu sortes, tourne ton visage vers la Mosquée sacrée. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes. Ne les craignez donc pas mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés ! »

Les trois allusions au changement de qibla (V149-150)

En effet, l'ordre de se tourner vers la Mosquée sacrée a été mentionné à trois reprises, et voici la troisième.

La première fois, Allah fait allusion au désir du Prophète ﷺ de se tourner vers cette qibla, et l'exauce. La seconde fois, Il précise qu'il s'agit bien de la vérité émanant de Lui. La troisième fois, Allah en cite la sagesse, qui consiste à laisser sans arguments les juifs, qui s'enorgueillissaient de la qibla de Jérusalem, qui était également la leur.

---

[766] Ibn Abî Ḥâtim (1/121, 122). Une exégèse similaire est attribuée à Mujâhid, 'Aṭâ', Aḍ-Ḍaḥḥâk, Ar-Rabî' Ibn Anas et As-Suddî.

[767] S5 V48.

La sagesse se trouvant derrière ce changement de qibla

﴿ **Afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous** ﴾, c'est-à-dire : les gens du Livre. En effet, ceux-ci savaient que la caractéristique de cette communauté qui allait émerger était de s'orienter vers la Ka'ba en prière. S'ils ne s'y étaient pas orientés, les juifs auraient pu utiliser cela comme un argument contre eux, prouvant que le Messager n'était pas celui attendu.

Les juifs s'enorgueillissaient également du fait que les musulmans avaient la même qibla qu'eux (Jérusalem).

﴿ **Afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui sont de vrais injustes** ﴾, et ces derniers sont les polythéistes quraychites. Ils disaient que, puisque Muḥammad ﷺ prétendait suivre la voie d'Ibrâhîm lorsqu'il se tournait vers Jérusalem, alors pourquoi s'en détourne-t-il désormais ? Or le Prophète ﷺ ne fait ainsi qu'obéir aux ordres d'Allah.

﴿ **Ne les craignez donc pas mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard** ﴾, c'est-à-dire : tournez vos visages vers La Mecque, afin que les gens du Livre et les autres n'aient point d'argument contre vous, mais aussi afin que s'accomplisse le bienfait d'Allah sur les musulmans, par le biais de la perfection de Sa législation, ﴿ **et que vous soyez bien guidés** ﴾, et vous êtes certes la seule nation à avoir été guidée vers cette qibla, car vous êtes la meilleure.

﴿ كَمَآ أَرۡسَلۡنَا فِيكُمۡ رَسُولٗا مِّنكُمۡ يَتۡلُواْ عَلَيۡكُمۡ ءَايَٰتِنَا وَيُزَكِّيكُمۡ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡحِكۡمَةَ وَيُعَلِّمُكُم مَّا لَمۡ تَكُونُواْ تَعۡلَمُونَ ١٥١ فَٱذۡكُرُونِيٓ أَذۡكُرۡكُمۡ وَٱشۡكُرُواْ لِي وَلَا تَكۡفُرُونِ ١٥٢ ﴾

﴿ (151). Ainsi, Nous vous avons envoyé un Messager choisi parmi vous qui vous récite Nos versets, vous purifie, vous enseigne le Livre et la sagesse et vous enseigne ce que vous ne saviez pas. (152). Souvenez-vous de Moi donc, Je Me souviendrai de vous. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats ! ﴾

La prophétie de Muḥammad ﷺ est un immense bienfait pour lequel il convient d'implorer Allah et de Lui être reconnaissant (V151-152)

Le Très-Haut rappelle à Ses serviteurs l'immense grâce qu'Il leur a accordée par l'envoi de Muḥammad ﷺ en tant que Messager, venu leur réciter les versets d'Allah, les purifier en termes de croyances et de comportements et les

faire sortir des ténèbres de l'ignorance à la lumière de la foi. Il leur enseigne le Livre : le Coran, et la sagesse : la sunna.

Son avènement transforma les Arabes, qui étaient alors des ignorants, en des gens vertueux et versés dans la science religieuse.

Allah dit :

﴿ لَقَدْ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِهِۦ وَيُزَكِّيهِمْ ﴾

« Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'Il a envoyé parmi eux un Messager qui leur récite Ses versets, les purifie (...). » [768]

Le Très-Haut blâme, par ailleurs, ceux qui n'ont pas conscience de ce bienfait :

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ بَدَّلُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ كُفْرًا وَأَحَلُّوا۟ قَوْمَهُمْ دَارَ ٱلْبَوَارِ ﴿٢٨﴾ ﴾

« Ne vois-tu point ceux qui troquent les bienfaits d'Allah contre l'ingratitude et établissent leur peuple dans la demeure de la perdition ? » [769]

D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, le bienfait d'Allah n'est autre que Muḥammad ﷺ. [770]

Allah exhorte les croyants à évoquer Allah et à Lui témoigner de la reconnaissance : **« Souvenez-vous de Moi donc, Je Me souviendrai de vous. Remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats ! »** Mujâhid indique que ces paroles font suite à **« Nous vous avons envoyé un Messager. »** [771]

Al-Ḥasan Al-Baṣrî explique qu'Allah dit : « Souvenez-vous de Moi en appliquant ce que Je vous impose, Je Me souviendrai de ce que Je M'impose en votre faveur (c'est-à-dire la récompense) ! » [772]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Le Très-Haut a dit : "Celui qui M'évoque en lui-même, Je l'évoque en Moi-même, et celui qui M'évoque en public, Je l'évoque dans une assemblée encore meilleure." »** [773]

Allah encourage Ses serviteurs à Le remercier, et Il accorde certes encore plus de bienfaits à ceux qui Lui sont reconnaissants :

---

[768] S3 V164.
[769] S14 V28.
[770] Al-Bukhârî (3977).
[771] At-Tabarî (3/210).
[772] Ibn Abî Ḥâtim (1/141).
[773] *Fath Al-Bârî* (13/395). Voir aussi le hadith 3/138 rapporté par Ahmad, et Al-Bukhârî (*Fath Al-Bârî* 13/521).

﴿ وَإِذْ تَأَذَّنَ رَبُّكُمْ لَئِن شَكَرْتُمْ لَأَزِيدَنَّكُمْ وَلَئِن كَفَرْتُمْ إِنَّ عَذَابِي لَشَدِيدٌ ﴿٧﴾ ﴾

« Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiment sera terrible. » »[774]

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ ﴿١٥٣﴾ وَلَا تَقُولُوا لِمَن يُقْتَلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتٌ بَلْ أَحْيَاءٌ وَلَٰكِن لَّا تَشْعُرُونَ ﴿١٥٤﴾ ﴾

« (153). Ô croyants ! Cherchez secours dans l'endurance et la prière. Car Allah est avec ceux qui sont endurants. (154). Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous n'en avez pas conscience. »

Le mérite de la patience et de la prière (V153)

Après avoir exhorté Ses serviteurs à faire preuve de gratitude et à L'évoquer abondamment, le Très-Haut les invite à chercher refuge en la patience et la prière. Ainsi, lorsque le croyant est comblé de bienfaits, il doit se montrer reconnaissant et lorsqu'il est éprouvé par le mal, il se doit de patienter.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Comme est étonnant le cas du croyant ! Tout ce qu'Allah lui destine est un bien pour lui. Si un bonheur le touche, il est reconnaissant et c'est un bien pour lui, et si un malheur le touche, il patiente et c'est un bien pour lui. »**[775]

La patience et la prière sont deux armes permettant de supporter les épreuves, et nous avons déjà interprété un verset similaire :

﴿ وَاسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى الْخَاشِعِينَ ﴿٤٥﴾ ﴾

« Et cherchez secours dans l'endurance et la prière ; certes, elle est une lourde obligation, sauf pour les humbles… »[776]

Il existe trois formes de patience : lorsque le croyant est patient en obéissant aux ordres d'Allah, lorsqu'il est patient en évitant les interdits d'Allah et lorsqu'il patiente face aux malheurs qui l'atteignent.

---

[774] S14 V7.
[775] Muslim (4/2292).
[776] S2 V45.

A ce propos, 'Abdu-r-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam a dit : « Il existe deux formes de patience : la patience dans l'accomplissement de ce qu'Allah agrée, malgré la difficulté que cela implique pour le corps et l'esprit, et la patience dans le renoncement à ce qu'Allah réprouve, malgré le désir ardent qui nous y pousse. Celui qui fait preuve de ces patiences fera partie des patients salués par les anges, si Allah le veut. »[777]

Les martyrs sont en vie (V154)

﴿ Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous n'en avez pas conscience. ﴾ En effet, Allah nous indique que les martyrs sont vivants, ils sont dans le monde appelé Al-Barzakh, entre ce monde et l'autre, où ils sont comblés de bienfaits.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Les âmes des martyrs sont certes dans le gésier d'oiseaux verts, survolant librement les jardins du Paradis, trouvant ensuite refuge dans des lampes suspendues sous le Trône. Ton Seigneur les regarde et leur demande : "Que désirez-vous ?" Ils répondent : "Ô Seigneur, que désirerions-nous alors que Tu nous as prodigué ce que Tu n'as prodigué à aucune autre créature ?" Allah réitéra la question et lorsqu'ils comprirent qu'ils seront sans cesse interrogés ainsi, ils dirent : "Nous souhaitons que Tu nous ramènes à la vie sur Terre afin que nous combattions à nouveau dans Ton sentier et que nous perdions une nouvelle fois la vie pour Toi !" Le Seigneur répondit : "J'ai décrété qu'ils n'y reviendraient point." »[778]

﴿ وَلَنَبْلُوَنَّكُم بِشَيْءٍ مِّنَ ٱلْخَوْفِ وَٱلْجُوعِ وَنَقْصٍ مِّنَ ٱلْأَمْوَٰلِ وَٱلْأَنفُسِ وَٱلثَّمَرَٰتِ ۗ وَبَشِّرِ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿١٥٥﴾ ٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوٓا۟ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ ﴿١٥٦﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَٰتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ ۟ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُهْتَدُونَ ﴿١٥٧﴾ ﴾

﴿ (155). Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, (156). qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. (157). Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde et ceux-là sont les biens guidés. ﴾

[777] Ibn Abî Hâtim (1/144).
[778] Muslim (3/1502).

Le croyant est récompensé pour sa patience face à l'épreuve (V155-157)

Le Très-Haut nous informe de l'épreuve qu'Il adresse à Ses serviteurs, comme Il le fait dans cet autre verset :

﴿ وَلَنَبْلُوَنَّكُمْ حَتَّىٰ نَعْلَمَ ٱلْمُجَٰهِدِينَ مِنكُمْ وَٱلصَّٰبِرِينَ وَنَبْلُوَا۟ أَخْبَارَكُمْ ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ **Nous vous éprouverons certes afin de distinguer ceux d'entre vous qui luttent et qui endurent, et afin d'apprécier votre comportement.** ﴾ [779]

Et le croyant peut être éprouvé par un bonheur, comme il peut l'être par un malheur.

Concernant les malheurs, il peut s'agir de la peur, de la faim, d'une diminution des richesses, ou encore de la mort d'êtres chers, ou même de mauvaises récoltes : ﴿ **Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits.** ﴾

Allah annonce la bonne nouvelle aux patients : ﴿ **Et fais la bonne annonce aux endurants** ﴾, qu'Il décrit ensuite : ﴿ **qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons »** ﴾, ceux qui se consolent du mal qui les touche par cette parole, en s'en remettant à Allah, car ils savent qu'ils Lui appartiennent et que vers Lui ils retourneront.

Puis, Il mentionne leur récompense : ﴿ **Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde et ceux-là sont les biens guidés** ﴾, c'est-à-dire qu'ils seront préservés du châtiment, d'après Sa'îd Ibn Jubayr[780]. A propos des deux récompenses mentionnées dans le verset, 'Umar dit : « Deux immenses récompenses, et un surplus ! », les deux récompenses étant les bénédictions et la miséricorde, et le surplus, la guidée.[781]

Le mérite de la parole « nous sommes à Allah et vers Lui nous retournerons » en cas de malheur

De nombreuses narrations prophétiques promettent une récompense à ceux qui prononcent cette parole lorsqu'un mal les atteint.

---

[779] S47 V31.
[780] Ibn Abî Hâtim (1/158).
[781] Al-Hâkim (2/270).

Umm Salama rapporte en effet qu'Abû Salama lui dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ prononcer des paroles qui m'ont réjoui ; il a dit : "**Tout musulman qui, lorsqu'un malheur l'atteint, prononce la formule de retour vers Allah**[782]**, puis dit : "Ô Allah, récompense-moi dans mon malheur et compense ma perte par quelque chose de meilleur !", verra son vœu exaucé.**" »

Puis, Umm Salama indique qu'à la mort de son époux, elle prononça cette parole, se demandant toutefois comment elle pourrait obtenir meilleur mari que celui qu'était Abû Salama.

Finalement, à la fin du délai de viduité, le Messager d'Allah ﷺ lui-même la demanda en mariage. Elle dit alors : « Allah m'a remplacé[783] la perte d'Abû Salama par meilleur que lui : le Messager d'Allah ﷺ ! »

﴿ ۞ إِنَّ ٱلصَّفَا وَٱلْمَرْوَةَ مِن شَعَآئِرِ ٱللَّهِ ۖ فَمَنْ حَجَّ ٱلْبَيْتَ أَوِ ٱعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَن يَطَّوَّفَ بِهِمَا ۚ وَمَن تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ ٱللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ ﴿١٥٨﴾ ﴾

﴿ (158). As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait la 'umra ne commet aucun mal en effectuant la course entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, Omniscient. ﴾

Que veut dire « ne commet aucun mal en effectuant la course entre ces deux monts » ? (V158)

'Urwa rapporte qu'il dit à sa tante 'Â'isha : « Vois-tu le verset : ﴿ **As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait la 'umra ne commet aucun mal en effectuant la course entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, Omniscient** ﴾ ? Par Allah, nul péché alors à celui qui n'effectue pas la course entre As-Safâ et Al-Marwa ! »

---

[782] C'est-à-dire : « En vérité, nous sommes à Allah et vers Lui nous retournerons. »

[783] Résumé d'un hadith rapporté par Ahmad (4/27) et dont il existe une version quelque peu similaire rapportée par Muslim (2/633).

Elle répondit alors : « Ô neveu ! Quelle mauvaise parole que tu as dite là ! Si ce verset avait le sens que tu lui prêtes, il serait formulé ainsi : « (Il) ne commet aucun péché s'il n'accomplit pas la course entre ces deux monts. » En réalité, ce verset fut révélé au sujet des Partisans, qui, avant l'islam, prononçaient la talbiya[784] au nom de Manât, une idole adorée à Al-Mushallal.[785]

Une fois devenus musulmans, ils virent comme un péché le fait d'aller et venir entre As-Safâ et Al-Marwa et ils interrogèrent le Messager d'Allah ﷺ à ce sujet, c'est alors que fut révélé ce verset. »

'Â'isha précisa : « Et le Prophète ﷺ fit de la course entre ces deux monts une sunna de laquelle il ne convient à personne de se dispenser. »[786]

Ash-Sha'bî précise qu'ils pensèrent qu'il s'agissait d'un péché en raison du fait qu'à l'époque antéislamique, une idole se trouvait sur chaque mont (Îsâf sur As-Safâ et Nâ'ila sur Al-Marwa), et les pèlerins à l'époque passaient la main sur chaque idole.

Abû Bakr Ibn 'Abdi-r-Rahmân Ibn Al-Hârith Ibn Hishâm disait aussi que certains Partisans disaient que l'ordre de faire le tawâf leur avait été donné, mais pas celui d'effectuer la course entre As-Safâ et Al-Marwa, c'est alors que ce verset fut révélé.

D'après lui, il se peut qu'il ait été révélé pour les deux raisons.[787]

Le statut de la course et son origine

On rapporte qu'après avoir terminé les circumambulations, le Messager d'Allah ﷺ se rendit au coin de la Pierre noire, sur laquelle il passa la main avant de sortir par la porte d'As-Safâ en récitant le verset : ﴿ **As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah** ﴾, et en disant : « **Je commence par ce par quoi Allah a commencé** », ou d'après une autre version, il dit : « **Commencez par ce par quoi Allah a commencé !** »

Dans une narration rapporté par Ahmad, Habîba Bint Abî Tajrât aurait entendu le Prophète ﷺ dire : « **Faites la course, car Allah vous l'a prescrite !** »[788]

---

[784] Formule prononcée pour accomplir le pèlerinage.
[785] Endroit situé entre La Mecque et Médine.
[786] Ahmad (6/144).
[787] *Fath Al-Bârî* (3/581), Muslim (2/929).

Se basant sur cela, certains savants ont dit que la course entre les deux monts était un pilier du pèlerinage, sans lequel ce dernier perdait sa validité.

D'autres disent qu'il s'agit d'une obligation et que celui qui s'en soustrait se doit de sacrifier une bête à titre d'expiation. D'autres encore disent que c'est un acte recommandé, mais cet avis est faible.

Quant à l'origine de cette course, nous l'avons déjà évoquée. Manquant d'eau et ne pouvant allaiter son enfant, Hâjar courut entre ces deux monts, à la recherche du secours divin avant d'être sauvée par Allah qui lui offrit la source de Zamzam. C'est pourquoi le pèlerin doit se souvenir du besoin impérieux qu'il a d'Allah et se tourner exclusivement vers Lui.

﴿ **Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre** ﴾, certains ont dit que cela fait allusion à un nombre de courses plus élevé que sept, et selon d'autres, cela désigne les courses accomplies au cours des pèlerinages surérogatoires, ou plus généralement de tout acte surérogatoire.[789]

﴿ **Allah est Reconnaissant, Omniscient** ﴾, Il connaît les actes de Ses serviteurs et la récompense qu'ils méritent, aussi, Il ne laisse passer la récompense d'aucune œuvre.

Le Très-Haut dit dans un autre verset :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظْلِمُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ ۖ وَإِن تَكُ حَسَنَةً يُضَٰعِفْهَا وَيُؤْتِ مِن لَّدُنْهُ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٤٠﴾ ﴾

﴿ **Certes, Allah ne lèse [personne], fût-ce du poids d'un atome. S'il s'agit d'une bonne action, Il en multiplie la valeur et accorde pour elle une immense récompense de Sa part.** ﴾[790]

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَآ أَنزَلْنَا مِنَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلْهُدَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا بَيَّنَّٰهُ لِلنَّاسِ فِى ٱلْكِتَٰبِ ۙ أُو۟لَٰٓئِكَ يَلْعَنُهُمُ ٱللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ ٱللَّٰعِنُونَ ﴿١٥٩﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ وَأَصْلَحُوا۟ وَبَيَّنُوا۟ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۚ وَأَنَا ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٦٠﴾ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كُفَّارٌ أُو۟لَٰٓئِكَ عَلَيْهِمْ لَعْنَةُ ٱللَّهِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١٦١﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۖ لَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ وَلَا هُمْ يُنظَرُونَ ﴿١٦٢﴾ ﴾

---

[788] Ahmad (6/421).

[789] Ar-Râzî (4/146), le dernier avis est attribué à Al-Hasan Al-Basrî.

[790] S4 V40.

﴿ (159). Certes ceux qui cachent les preuves évidentes et la guidée que Nous avons fait descendre et que Nous avons exposés clairement dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que maudissent tous ceux qui maudissent, (160). sauf ceux qui se sont repentis, se sont amendés et déclarés ; de ces personnes J'accueille le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux. (161). Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants recevront la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes. (162). Ils y demeureront éternellement, le châtiment ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera pas de répit. ﴾

Une malédiction permanente touche ceux qui cachent sciemment les lois religieuses (V159-162)

Il s'agit là d'une menace sévère à l'égard de ceux qui dissimulent les signes et enseignements des Messagers après que la preuve leur fut clairement apparue au travers des Livres révélés.

Abû Al-'Âliya affirme que ce verset fut révélé au sujet des gens du Livre qui dissimulèrent aux gens la description qui était faite de Muhammad ﷺ dans leurs Livres.[791]

L'ensemble des créatures les maudit, tandis que toutes les créatures implorent le pardon d'Allah en faveur des savants.

Abû Hurayra ؓ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Celui qui est interrogé au sujet d'une science et la dissimule se verra appliqué un mors de feu sur la bouche au Jour de la Résurrection.** »[792]

Abû Hurayra ؓ a dit : « S'il n'y avait pas eu le verset : ﴿ **Certes ceux qui cachent les preuves évidentes (...)** ﴾, je n'aurais rapporté aucune parole prophétique ! »[793]

﴿ **Et que maudissent tous ceux qui maudissent** ﴾, il s'agit là, d'après Abû Al-'Âliya, Ar-Rabî' Ibn Anas et Qatâda, des anges et des croyants.[794]

D'autres ont dit que cela comprenait également les animaux et les diables.

---

[791] Ibn Abî Hâtim (1/170).
[792] Ahmad (2/495).
[793] *Fath Al-Bârî* (1/258).
[794] Ibn Abî Hâtim (1/174).

De cette malédiction sont exclus ﴿ **ceux qui se sont repentis, se sont amendés et déclarés** ﴾, c'est-à-dire : ceux qui ont renoncé à leur péché et ont déclaré et exposé aux gens la science qu'ils cachaient jadis.

﴿ **De ces personnes J'accueille le repentir. Car c'est Moi, l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux** ﴾, ceci montre qu'Allah agrée le repentir de celui qui appelait autrefois à l'innovation religieuse ou à la mécréance.

Quant à ceux qui persistent dans leur mécréance jusqu'à perdre la vie, ils ﴿ **recevront la malédiction d'Allah, des anges et de tous les hommes. Ils y demeureront éternellement, le châtiment ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera pas de répit.** ﴾ Qu'Allah nous en préserve !

La malédiction des mécréants est permise

La permission de maudire les mécréants de façon générale ne souffre d'aucune divergence. On rapporte d'ailleurs que 'Umar et ceux qui lui succédèrent maudissaient les mécréants dans l'invocation du qunût en prière.

A propos du fait de maudire un mécréant en particulier, certains ont opté pour l'interdiction de cela, car nul ne connaît le sort final de ce mécréant. D'autres ont opté pour la permission, en raison de la parole du Prophète ﷺ au sujet d'un alcoolique qu'un compagnon avait maudit : « **Ne le maudis**[795] **pas ! Il aime Allah et Son Messager.** »

﴿ وَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَاحِدٌ ۖ لَّا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَٰنُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾ ﴾

﴿ **(163). Et votre divinité est une divinité unique. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.** ﴾

Nul ne mérite d'être adoré en dehors d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Le nom sublime d'Allah se trouve dans les deux versets suivants : ﴿ Et votre divinité est une divinité unique. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux ﴾ et ﴿ Alif, Lâm, Mîm. Allah ! Pas de divinité digne d'adoration à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même "Al-Qayyûm". ﴾**[796] »

---

[795] Ils comprirent de ce hadith qu'il aurait été permis de le maudire s'il n'aimait pas Allah et Son Messager. 'Abdu-r-Razzâq (7/381).

[796] S3 V1-2. Abû Dâwud (2/168).

﴿ إِنَّ فِي خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ وَٱلْفُلْكِ ٱلَّتِي تَجْرِي فِي ٱلْبَحْرِ بِمَا يَنفَعُ ٱلنَّاسَ وَمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مِن مَّآءٍ فَأَحْيَا بِهِ ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا مِن كُلِّ دَآبَّةٍ وَتَصْرِيفِ ٱلرِّيَٰحِ وَٱلسَّحَابِ ٱلْمُسَخَّرِ بَيْنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٦٤﴾ ﴾

﴿ (164). Certes dans la création des cieux et de la Terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte dans laquelle Il répand des bêtes de toute espèce, dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre ciel et Terre, en tout cela il y a des signes pour un peuple qui raisonne. ﴾

Les signes prouvant l'unicité d'Allah (V164)

Allah mentionne la création des cieux, légers, élevés, parsemés d'étoiles et d'astres, fixes ou en mouvement, ainsi que celle de la Terre, dense et établie, avec ses montagnes, ses océans, ses déserts, ses habitations et toute chose pouvant profiter aux hommes.

Il fait allusion à l'alternance du jour et de la nuit, qui se fait de façon parfaite, l'un cédant la place à l'autre, comme Il le dit aussi dans ce verset :

﴿ لَا ٱلشَّمْسُ يَنۢبَغِي لَهَآ أَن تُدْرِكَ ٱلْقَمَرَ وَلَا ٱلَّيْلُ سَابِقُ ٱلنَّهَارِ ۚ وَكُلٌّ فِي فَلَكٍ يَسْبَحُونَ ﴿٤٠﴾ ﴾

﴿ Le Soleil ne peut rattraper la Lune, ni la nuit devancer le jour et chacun vogue sur une orbite. ﴾ [797]

Il cite ensuite la mer qu'Il a assujettie à Ses serviteurs, sur laquelle ils voguent grâce aux bateaux, d'un continent à l'autre, à la recherche de subsistance.

Puis, Il mentionne l'eau qui redonne vie à la terre, comme Il le dit aussi dans ce verset :

﴿ وَءَايَةٌ لَّهُمُ ٱلْأَرْضُ ٱلْمَيْتَةُ أَحْيَيْنَٰهَا وَأَخْرَجْنَا مِنْهَا حَبًّا فَمِنْهُ يَأْكُلُونَ ﴿٣٣﴾ وَجَعَلْنَا فِيهَا جَنَّٰتٍ مِّن نَّخِيلٍ وَأَعْنَٰبٍ وَفَجَّرْنَا فِيهَا مِنَ ٱلْعُيُونِ ﴿٣٤﴾ لِيَأْكُلُوا۟ مِن ثَمَرِهِۦ وَمَا عَمِلَتْهُ أَيْدِيهِمْ ۖ أَفَلَا يَشْكُرُونَ ﴿٣٥﴾ ﴾

---

[797] S36 V40. Voir aussi S35 V13.

« Une preuve pour eux est la terre morte, à laquelle Nous redonnons la vie, et d'où Nous faisons sortir des grains dont ils se nourrissent. Nous y avons mis des jardins de palmiers et de vignes et y avons fait jaillir des sources, afin qu'ils mangent de Ses fruits et de ce que leurs mains ont produit. Ne seront-ils pas reconnaissants ? » [798]

Il fait ensuite mention des animaux de toute diversité, auxquels Il accorde subsistance, sans que rien de ce qui les concerne ne Lui échappe :

﴿ ۞ وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِي ٱلْأَرْضِ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزْقُهَا وَيَعْلَمُ مُسْتَقَرَّهَا وَمُسْتَوْدَعَهَا ۚ كُلٌّ فِي كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٦﴾ ﴾

« Il n'y a point de bête sur Terre dont la subsistance n'incombe à Allah qui connaît son gîte et le lieu de sa mort, tout est dans un Livre explicite. » [799]

Puis, parmi les signes d'Allah se trouve le vent, qui peut s'avérer porteur de miséricorde, par le biais d'une pluie régénératrice, ou de châtiment, par le biais de tempêtes dévastatrices. De même les nuages, qu'Allah déplace à Sa guise de telle à telle région, pour servir les intérêts de Ses serviteurs.

Tous ces signes sont autant de preuves de la seigneurie et de l'unicité d'Allah, comme Il le dit ailleurs :

﴿ إِنَّ فِي خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ لَءَايَٰتٍ لِّأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٠﴾ ٱلَّذِينَ يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ قِيَٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ وَيَتَفَكَّرُونَ فِي خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ رَبَّنَا مَا خَلَقْتَ هَٰذَا بَٰطِلًا سُبْحَٰنَكَ فَقِنَا عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٩١﴾ ﴾

« En vérité, dans la création des cieux et de la Terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la Terre, [disant] : « Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi ! Garde-nous du châtiment du Feu. » » [800]

---

[798] S36 V33-35.
[799] S11 V6.
[800] S3 V190-191.

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ۗ وَلَوْ يَرَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ إِذْ يَرَوْنَ ٱلْعَذَابَ أَنَّ ٱلْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعَذَابِ ﴿١٦٥﴾ إِذْ تَبَرَّأَ ٱلَّذِينَ ٱتُّبِعُوا۟ مِنَ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوا۟ وَرَأَوُا۟ ٱلْعَذَابَ وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ﴿١٦٦﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوا۟ لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةً فَنَتَبَرَّأَ مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّءُوا۟ مِنَّا ۗ كَذَٰلِكَ يُرِيهِمُ ٱللَّهُ أَعْمَٰلَهُمْ حَسَرَٰتٍ عَلَيْهِمْ ۖ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿١٦٧﴾ ﴾

﴿ (165). Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or ce sont les croyants qui vouent le plus grand amour à Allah. Et si les injustes voyaient le châtiment, ils sauraient alors que la toute-puissance est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment. (166). Les meneurs désavoueront alors ceux qui les ont suivis et les liens entre eux seront réduits à néant ! (167). Et ceux qui les ont suivis diront : « Ah ! Si un retour nous était possible ! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués ! » Ainsi Allah leur montrera leurs actions qui leur seront source de remords, mais ils ne pourront pas sortir du Feu. ﴾

Au Jour de la Résurrection, ceux qui ont été adorés en dehors d'Allah renieront leurs adorateurs (V165-167)

Le Très-Haut nous indique ici le sort des associateurs qui adorèrent, avec Lui, autre qu'Allah et les aimèrent d'un amour réservé à Allah.

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ interrogea le Prophète ﷺ au sujet du plus grave des péchés, et celui-ci répondit : **« C'est que tu donnes un égal à Allah alors que c'est Lui qui t'a créé. »**[801]

Les croyants sont en effet ceux qui n'aiment pas autre qu'Allah comme ils aiment Allah, et ceux que la connaissance de leur Seigneur et de Son unicité mènent au monothéisme pur.

Allah menace ensuite ceux qui se rendent coupables d'association : **﴿ Et si les injustes voyaient le châtiment, ils sauraient alors que la toute-puissance est à Allah et qu'Allah est dur en châtiment. ﴾** S'ils savaient ce qui leur est réservé pour prix de leur impiété, ils reviendraient vite de leur égarement.

Et au Jour de la Résurrection, ils renieront leurs divinités et ceux qu'ils adoraient les renieront également : **﴿ Les meneurs désavoueront alors ceux qui les ont suivis et les liens entre eux seront réduits à néant ! ﴾**

---

[801] *Fath Al-Bârî* (8/3), Muslim (1/90).

Nous pouvons faire le parallèle avec cet autre verset, dans lequel les anges se désavouent de ceux qui les adoraient en dehors d'Allah :

﴿ تَبَرَّأْنَآ إِلَيْكَ مَا كَانُوٓاْ إِيَّانَا يَعْبُدُونَ ﴿٦٣﴾ ﴾

« (...) **Nous les désavouons devant Toi : ce n'est pas nous qu'ils adoraient ! »** [802]

Citons également les paroles d'Ibrâhîm, l'ami intime d'Allah, à son peuple :

﴿ وَقَالَ إِنَّمَا ٱتَّخَذْتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ أَوْثَٰنًا مَّوَدَّةَ بَيْنِكُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ثُمَّ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يَكْفُرُ بَعْضُكُم بِبَعْضٍ وَيَلْعَنُ بَعْضُكُم بَعْضًا وَمَأْوَىٰكُمُ ٱلنَّارُ وَمَا لَكُم مِّن نَّٰصِرِينَ ﴿٢٥﴾ ﴾

« Et il dit : « En effet, c'est pour consolider des liens entre vous-mêmes dans la vie présente que vous avez adopté des idoles en dehors d'Allah. Ensuite, le Jour de la Résurrection, les uns rejetteront les autres, et les uns maudiront les autres, tandis que vous aurez le Feu pour refuge et n'aurez pas de protecteurs. » [803]

Puis, Allah dit : **« Les meneurs désavoueront alors ceux qui les ont suivis et les liens entre eux seront réduits à néant ! »**, ils verront le châtiment sans pouvoir y échapper, selon 'Aṭâ', face au châtiment, leur lien d'amitié se rompra.[804] **« Et ceux qui les ont suivis diront : « Ah ! Si un retour nous était possible ! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués ! »**, ils voudraient revenir à la vie terrestre pour désavouer les divinités en dehors d'Allah et revenir à Son adoration exclusive, mais même s'ils revenaient, ils resteraient attachés à leur polythéisme, car ce sont des êtres menteurs.

« Ainsi Allah leur montrera leurs actions qui leur seront source de remords, mais ils ne pourront pas sortir du Feu », leurs actions seront vaines, ce jour-là :

﴿ وَقَدِمْنَآ إِلَىٰ مَا عَمِلُواْ مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَٰهُ هَبَآءً مَّنثُورًا ﴿٢٣﴾ ﴾

« Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée. » [805]

---

[802] S28 V63. Voir aussi : S34 V41, S46 V5-6 et S19 81-82.

[803] S29 V25. A propos du reniement des meneurs et des suiveurs, voir : S34 V31-33 et S14 V22.

[804] Aṭ-Ṭabarî (3/290), avis partagé par Mujâhid, d'après Ibn Abî Najîḥ.

[805] S25 V23. A propos de l'annulation des œuvres des mécréants, voir aussi S14 V18 et S24 V39.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ كُلُوا۟ مِمَّا فِى ٱلْأَرْضِ حَلَٰلًا طَيِّبًا وَلَا تَتَّبِعُوا۟ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيْطَٰنِ ۚ إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٦٨﴾ إِنَّمَا يَأْمُرُكُم بِٱلسُّوٓءِ وَٱلْفَحْشَآءِ وَأَن تَقُولُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٦٩﴾ ﴾

﴿ (168). Ô hommes ! Mangez de ce que la terre vous offre de licite et de bon et ne suivez point les pas du diable, car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. (169). Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas. ﴾

L'ordre de se nourrir de ce qui est licite et l'interdiction de suivre Satan (V168-169)

Après avoir mentionné qu'Il est le seul Créateur, Allah nous rappelle qu'Il est Celui qui accorde subsistance et bienfaits à Ses créatures, auxquelles Il a permis de se nourrir de toute chose licite et bonne pour le corps et l'esprit.

Il leur interdit de suivre les pas de Satan qui leur ordonne ce qui les mène à l'égarement. Avant l'islam, les gens s'interdisaient ainsi certaines bêtes qu'ils nommaient « baḥîra », « sâ'iba » ou encore « waṣîla ».

Selon 'Iyâḍ Ibn Ḥimâr, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah, le Très-Haut, a dit : "Tout bien que J'ai attribué à Mes serviteurs leur est licite (…), J'ai créé Mes serviteurs comme de purs monothéistes, mais les diables leur viennent ensuite, pour les détourner de leur religion et leur rendre illicite ce que Je leur ai rendu licite." »**[806]

Allah met sévèrement Ses serviteurs en garde contre Satan et les exhorte à le fuir[807]. Chaque désobéissance à Allah est un pas par lequel nous suivons Satan, comme l'expliquent Qatâda et As-Suddî.[808]

﴿ Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas ﴾, c'est-à-dire : Satan ordonne aux gens de commettre de grands péchés, parmi lesquels la fornication, et pire encore que cela, comme le fait de parler d'Allah sans science, tel que le font les innovateurs et les mécréants.

---

[806] Muslim (4/2197).
[807] Voir aussi S35 V6 et S18 V50 au sujet de la mise en garde contre Satan.
[808] Ibn Abî Ḥâtim (1/221).

﴿ وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ بَلْ نَتَّبِعُ مَآ أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ۚ أَوَلَوْ كَانَ ءَابَآؤُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ شَيْـًٔا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٧٠﴾ وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ كَمَثَلِ ٱلَّذِى يَنْعِقُ بِمَا لَا يَسْمَعُ إِلَّا دُعَآءً وَنِدَآءً ۚ صُمٌّۢ بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٧١﴾ ﴾

﴿ (170). Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé ! », ils disent : « Non, nous suivrons plutôt les coutumes de nos ancêtres. » Et s'ils manquaient de discernement et étaient égarés ? (171). Les mécréants ressemblent à [du bétail] auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point. ﴾

Le polythéiste suit aveuglément (V170)

Le Très-Haut nous informe que lorsque l'on exhorte les polythéistes au suivi de ce qu'Allah a révélé à Son Messager, et au délaissement de la voie de l'ignorance au profit de la guidée, ils répondent qu'ils préfèrent adorer les idoles, afin de suivre les pas de leurs ancêtres. Qu'en est-il si ces derniers n'étaient pas bien guidés ?

Ibn 'Abbâs, cité par Ibn Isẖâq, indique que ce verset fut révélé au sujet des juifs qui furent appelés à l'islam par le Messager d'Allah ﷺ, auquel ils répondirent qu'ils préféraient rester sur la voie de leurs ancêtres.[809]

Le polythéiste est comparable à l'animal (V171)

Allah dit par ailleurs :

﴿ لِلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْـَٔاخِرَةِ مَثَلُ ٱلسَّوْءِ ۖ ﴾

﴿ C'est à ceux qui ne croient pas en l'au-delà que revient le mauvais qualificatif [qu'ils ont attribué à Allah] (...). ﴾[810]

A cause de leur égarement et de leur ignorance, les mécréants sont semblables à des animaux qui ne comprennent rien des paroles qui leur sont adressées. Ils n'entendent que des sons, à l'instar des bêtes que le berger appelle, d'après

---

[809] At-Tabarî (3/305).
[810] S16 V60.

'Ikrima, Mujâhid, Ibn 'Abbâs, Abû Al-'Âliya, 'Atâ', Al-Hasan et Ar-Rabî' Ibn Anas.[811]

Ils sont ﴿ **sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point** ﴾, ils n'entendent pas l'appel à la vérité, ils ne proclament pas la vérité et ils sont aveugles si bien qu'ils ne trouvent pas le droit chemin.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُلُواْ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقۡنَٰكُمۡ وَٱشۡكُرُواْ لِلَّهِ إِن كُنتُمۡ إِيَّاهُ تَعۡبُدُونَ ﴿١٧٢﴾ إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيۡكُمُ ٱلۡمَيۡتَةَ وَٱلدَّمَ وَلَحۡمَ ٱلۡخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ بِهِۦ لِغَيۡرِ ٱللَّهِۖ فَمَنِ ٱضۡطُرَّ غَيۡرَ بَاغٖ وَلَا عَادٖ فَلَآ إِثۡمَ عَلَيۡهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٌ ﴿١٧٣﴾ ﴾

﴿ **(172). Ô vous qui avez cru ! Mangez des [nourritures] licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez. (173). Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte [sans égorgement], le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Nul péché pour celui qui est contraint sans toutefois exagérer ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux.** ﴾

Ordre est donné de consommer des nourritures licites et bonnes (pour la santé) (V172)

Le Très-Haut donne l'ordre à Ses serviteurs de se nourrir de nourritures licites et saines et de Lui témoigner reconnaissance pour Ses bienfaits. En effet, le fait de consommer des nourritures licites favorise l'exaucement des invocations tout comme la consommation de ce qui est illicite l'empêche.

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Ô hommes ! Allah est bon et Il n'accepte que ce qui est bon et Allah a ordonné aux croyants ce qui a été ordonné aux Messagers. Il dit : ﴿ Ô Messagers ! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites. ﴾**[812] »

Il mentionna ensuite le cas de l'homme qui, au cours d'un long voyage, les cheveux ébouriffés et couvert de poussière, tend les mains au ciel[813] en

---

[811] Ibn Abî Hâtim (1/225, 226, 227 et 228).
[812] S23 V51.
[813] Toutes les raisons mentionnées avant cela sont des facteurs d'exaucement tandis que celles mentionnées après cela sont des causes de non-exaucement.

disant : « Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! », alors que sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite et ses vêtements sont illicites, et qu'il a été élevé en étant nourri d'illicite. Comment serait-il ainsi exaucé ?[814]

Puis, le Très-Haut leur précise les nourritures qu'Il leur a rendu illicites, c'est-à-dire les bêtes mortes sans avoir été égorgées, à l'exception des animaux marins[815] :

﴿ أُحِلَّ لَكُمْ صَيْدُ ٱلْبَحْرِ وَطَعَامُهُۥ ﴾

« Il vous est permis de pêcher en mer, de même que vous est permis le produit de la mer (...). »[816]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit en parlant de la mer : **« Son eau est purificatrice et ses animaux morts sont licites. »**[817]

Ash-Shâfi'î estime que le lait et les œufs n'ayant pas encore été pondus appartenant à la bête morte sont aussi impurs, tandis que d'après un avis de Mâlik, ils ne le sont pas, bien que souillés par la bête morte.

D'après Salmân, on interrogea le Prophète ﷺ au sujet de la consommation du beurre fondu, du fromage et des ânes sauvages et il dit : **« Ce qu'Allah a rendu licite dans Son Livre est licite, et ce qu'Il a rendu illicite est illicite, quant à ce sur quoi Il S'est tu, cela fait partie de ce sur quoi Il est Clément (c'est-à-dire Il l'a autorisé). »**

La viande de porc est formellement interdite, peu importe qu'il ait été égorgé ou non, de même que sa graisse. Les animaux sacrifiés pour autre qu'Allah sont interdits. A propos de la viande des bêtes sacrifiées par les mécréants lors de leurs fêtes, 'Â'isha répondit : « Ne mangez pas de ce qui a été sacrifié en cette occasion, mais mangez plutôt des fruits de leurs arbres. »[818]

Il est permis de consommer quelque chose d'illicite lorsque l'on y est contraint (V173)

Le Très-Haut annonce la permission de consommer les nourritures illicites en cas de nécessité, si aucune autre nourriture permise n'est présente.

---

[814] Muslim (2/703), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/333).
[815] Voir hadith 6/152 de *Fath Al-Bârî*.
[816] S5 V96.
[817] Ahmad (5/365), *Al-Muwatta'* (1/22), Abû Dâwud (1/64), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (1/224), An-Nasâ'î (1/50) et Ibn Mâjah (1/136).
[818] Al-Qurtubî (2/224).

﴿ **Nul péché pour celui qui est contraint sans toutefois exagérer ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux** ﴾, celui qui est contraint ne commet pas de péché s'il en mange, à condition de ne pas dépasser les limites.

Quant à Muqâtil Ibn Ḥayyân, il explique que « sans transgresser » signifie « sans rendre licite ce qu'il a consommé ».[819]

Ibn 'Abbâs interprète cela comme l'interdiction d'exagérer en consommant plus que ce qui est nécessaire. Qatâda fournit une exégèse similaire.[820]

﴿ **Car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux** ﴾, Il pardonne à celui qui en mange par nécessité, d'après Muqâtil Ibn Ḥayyân.[821]

Sa'îd Ibn Jubayr explique qu'Allah est Pardonneur, car Il pardonne à celui qui consomme de la nourriture illicite en cas de nécessité, et Il est Miséricordieux, car Il a permis ce qui est illicite en cas de besoin impérieux.[822]

Quant à Masrûq, il a estimé que ce n'était pas une permission mais une obligation, lorsqu'il a dit : « Si la consommation de boisson ou de nourriture illicite est une question de survie pour quelqu'un, et qu'il s'y refuse puis meurt de ce refus, il entrera en Enfer. »

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَيَشْتَرُونَ بِهِۦ ثَمَنًا قَلِيلًا ۙ أُو۟لَٰٓئِكَ مَا يَأْكُلُونَ فِى
بُطُونِهِمْ إِلَّا ٱلنَّارَ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ ٱللَّهُ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٤﴾
أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟ ٱلضَّلَٰلَةَ بِٱلْهُدَىٰ وَٱلْعَذَابَ بِٱلْمَغْفِرَةِ ۚ فَمَآ أَصْبَرَهُمْ عَلَى ٱلنَّارِ ﴿١٧٥﴾
ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ نَزَّلَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ ۗ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ ٱخْتَلَفُوا۟ فِى ٱلْكِتَٰبِ لَفِى شِقَاقٍۭ بَعِيدٍ ﴿١٧٦﴾ ﴾

﴿ **(174). Ceux qui dissimulent ce qu'Allah a révélé du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allah ne leur adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtiment. (175). Ceux-là ont échangé la bonne direction contre l'égarement et le pardon contre le châtiment. Qu'est-ce qui leur fera supporter le Feu ? (176). C'est ainsi, car c'est avec la vérité qu'Allah a fait descendre le Livre, et ceux qui s'opposent au sujet du Livre sont dans une profonde divergence.** ﴾

---

[819] Ibn Abî Ḥâtim (1/236).
[820] Aṭ-Ṭabarî (3/324).
[821] Ibn Abî Ḥâtim (1/240).
[822] Ibn Abî Ḥâtim (1/240).